

AR VRO

GWIRIONEZ

REVUE D'ETUDES

5

Mars 1960

AR VRO

Revue trimestrielle

Directeur : Per Denez.

Comité de rédaction : P. Denez, G. Etienne, R. Pennek,

Secrétariat : R. Pennek, 132, rue de Verdun, Brest.

Trésorerie : J. Desbordes, 14, rue Colbert, Concarneau (Fin.)

C. C. P. 1493-79 Nantes

Abonnement : 10 NF l'an

Etudiants, militaires : 6 NF

Abonnement (sur beau papier) : 15 NF

Le numéro : 2,50 NF

Terre d'espoir...

Le très conformiste « Paris-Match » ne se doutait très certainement pas de la tempête qu'il allait provoquer lorsqu'il lorsqu'il faisait connaître, dans son numéro du 9 janvier, la consigne donnée par M. Debré à ses collaborateurs : « Peupler le Centre et dégager la Bretagne ». Devant les réactions assez violentes des intéressés, M. Debré démentit le propos : à Paris comme à Alger, c'était la mode. Mais la valeur du démenti peut être jugée au fait que le 1^{er} mars, à Rennes, M. Debré provoquait de coléreux mouvements de protestation dans un auditoire pourtant choisi, en déclarant que les difficultés de la Bretagne venaient surtout de sa trop forte natalité.

En se prononçant pour le « dégagement », M. Debré n'a d'ailleurs pas innové. Ou plutôt, sa seule innovation a été celle d'une grande franchise. La traditionnelle politique du gouvernement en Bretagne est d'affaiblir une population dont il clame trop la fidélité pour ne pas en douter. Depuis qu'elle est privée de ses pouvoirs politiques, la Bretagne s'est vue soumise à une exploitation quasi-coloniale qui en a inlassablement extrait produits alimentaires à bas prix et main-d'œuvre à bon marché, indifféremment aiguillée vers l'usine ou la caserne.

L'histoire récente fourmille de tristes exemples qui, tous, semblent curieusement tendre à ce « dégagement » si imprudemment formulé par M. Debré. En 1932-33, la guerre douanière avec la Grande-Bretagne fait perdre aux primeurs et légumes bretons le marché anglais : il fallait bien, évidemment, protéger les charbons du Nord contre la concurrence des anthracites britanniques ; les cours de la pomme de terre s'étant effondrés, les agriculteurs bretons songent à se consacrer à la culture de la betterave à sucre : une loi du 27 avril 1933 le leur interdit, consacrant le monopole des grands planteurs du Nord chez lesquels, aujourd'hui, des milliers de journaliers bretons s'en vont, chaque année, quêmander du travail. A la même époque, à la demande des fabricants d'apéritifs du Midi, les droits de douane sur les portos sont doublés : le Portugal riposte, après l'Espagne, en frappant les importations de morue bretonne — et c'est la décadence de Saint-Malo.

N° 5

Mars 1960

SOMMAIRE

Terre d'Espoir, AR RENER	1
Le Mouvement Breton, Yann FOUÉRÉ	5
Frañsez Debduvais (suite)	10
Broadelouriezh, Youenn OLIER	22
Principes d'un Nationalisme Positif	26
Le cadre politique de la vie des citoyens bretons, Gérard TOUBLANC	33
Notre salut est entre nos mains, R. PENNEK	42
Catholiques et minorités, compte rendu par J. C.	44
Paroles	49
Chronique Flamande	51
A la lumière de notre temps, J. Y. VEILLARD	54
On nous écrit	58
Concours de Traduction	62
Livres, Journaux, Revues	64
Tour d'Horizon	67
Embannoù bihan	72

S'étonnera-t-on si le mouvement d'émigration s'amplifie alors en Bretagne ? Mais les préfectures bloquent les passeports pour le Canada ou les U.S.A., où les Bretons auraient pu connaître l'aisance et le bien-être : c'est « l'émigration intérieure » qu'il faut organiser ; repeupler le Sud-Ouest avant de repeupler le Centre !

En décembre 1932, M. Léon Meyer, maire du Havre et ministre de la marine marchande, enlève à Saint-Nazaire la tête de ligne des paquebot en partance pour l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale. En novembre 1930, des plans sont faits pour assécher, par la construction d'un barrage, les marais de Redon, et mettre à la disposition des cultivateurs de de Basse-Vilaine des terrains extrêmement riches. Les départements et les chambres de commerce s'engagent pour 3.750.000 francs. L'Etat doit donner les autorisations nécessaires et 600.000 francs : on les attend toujours. Trente ans après, M. Debré nous annonce que les travaux vont enfin être réalisés : sera-t-on étonné si nous ne nous sentons pas la force de lui dire merci ? En 1924, une Société dite « La Houille Bleue » décide de construire une usine marée-motrice à l'Aber-Wrac'h. La Bretagne, dont on a ruiné la sidérurgie, va-t-elle enfin connaître un nouvel essor, car cette usine ne sera qu'un commencement ? L'Etat promet 10 millions. La Société commence les travaux grâce à des capitaux privés : on construit une route, des galeries, des bureaux, on fait des sondages. La subvention gouvernementale se fait attendre : 1930, arrêt des travaux ; 1932, dissolution de la Société. La subvention gouvernementale n'est jamais venue. En 1825, la Bretagne avait 12 hauts-fourneaux ; en 1869, elle n'en avait plus que 6 ; combien en reste-t-il aujourd'hui ? En 1913, elle produisait 160.000 tonnes d'acier Martin, en 1921 l'aciérie de Basse-Loire était rachetée par un groupe de l'Est. De 1865 à 1937, six concessions de mines de fer et deux permis d'exploitation portant sur 10.500 hectares ont été délivrés pour la Bretagne : où est notre industrie ? On vient de découvrir une nouvelle richesse bretonne : l'uranium. On l'exploite dans les Côtes-du-Nord, le Morbihan, la Loire-Atlantique. La Bretagne fournit les manœuvres pour l'extraction : où sont les usines de transformation ? L'Irlande alimente ses centrales électriques à la tourbe pulvérisée et exporte un nouveau combustible « sans fumée » à base de tourbe : que deviennent notre Grande-Brière et les tourbières des Monts d'Arrée ? Dois-je mentionner la déca-

dence des marais salicoles de Guérande — au bénéfice des industriels de l'Est (1930) ; ou celle des ardoisières bretonnes — au profit de celles d'Angers où les ouvriers bretons ont dû émigrer. J'arrête cette pénible, cette tragique énumération, qui met la rage au cœur. Ou plutôt, je la conclus par une dernière question : où va notre argent ? Où va l'argent des Bretons, celui qui nous servirait à développer notre pays ? Inutile de chercher longtemps : la presse régionale nous a conté avec complaisance que la bombe atomique de Reggane avait coûté cent vingt-six milliards de francs. De quoi moderniser notre agriculture.

Ouvriers bretons, pêcheurs bretons, paysans bretons se trouvent aujourd'hui dans une situation tragique. Je sais bien que M. Debré s'est mis en colère lorsque, à la préfecture de Rennes, le 1^{er} mars, il entendit ses interlocuteurs bretons parler continuellement de tragédie et de catastrophe. Mais il n'est point d'autre terme pour décrire notre situation : nous sommes aujourd'hui en plein drame. La Bretagne se meurt et cette mort, que tant des nôtres oubliaient, s'impose dans la terrible présence du réel, que cette mort, c'est aussi la sienne. Et nous n'en voulons pas. La Bretagne ne veut pas mourir. Fière de ses mille ans d'histoire, de ses héroïsmes, et du courage de ses fils, elle réclame sa part de liberté et sa part de bonheur.

Les manifestations paysannes ont secoué la Bretagne. Les dirigeants des centrales agricoles aiguillent cette agitation sur une indexation qui profitera beaucoup plus aux gros domaines qu'aux exploitations bretonnes de type familial. Les paysans bretons doivent se rappeler que ce n'est pas la première fois qu'ils descendent dans la rue et font trembler les préfectures : en 1933, à Quimper, à Saint-Brieuc, à Rennes, on mobilisait déjà contre eux les forces de police. Et on leur faisait aussi de belles promesses. Leurs dirigeants discutaient avec les gouvernements de tarifs, d'indexations, de subventions. Qu'en est-il résulté puisque, trente ans après, affaiblis par l'émigration, ils doivent encore, de leurs poings nus, affirmer leurs droits ?

C'est qu'il n'y a pas, chez nous, de problème paysan. Il y a un problème breton. Ou, si vous préférez, le problème paysan n'est que l'un des multiples aspects du problème breton. Il n'y aura plus, pour le paysan breton, de problème lorsqu'il sera, en

Bretagne, comme le paysan danois au Danemark : lorsqu'en Bretagne, à quelques kilomètres de ses champs, se seront établies les usines qui lui fourniront et ses outils, et les masses de consommateurs dont il a besoin. Lorsque ses affaires seront gérées par des Bretons pour lesquels le bien-être du peuple breton — et non une bombe atomique, ou un plan de Constantine, ou un barrage du Kouilou — seront l'unique souci.

Je ne crois pas que la visite de M. Debré à Rennes amène une solution au « malaise agricole ». Les promesses de crédits pour le barrage de la Rance ou la mise en valeur des marais de Redon sont plus positives — mais ce ne sont jusqu'à présent que des promesses. Le grand fait positif qui se dégage de la visite de M. Debré à Rennes a été la reconnaissance officielle qu'il existe un problème breton. Tout comme il y a six ans on disait qu'il n'y avait en Algérie qu'un problème d'autorité gouvernementale, et que M. Mitterand proclamait que « l'Algérie c'est la France », M. Debré s'est cru tenu d'affirmer, avec une insistance curieuse, que « vous (les Bretons) faites partie de la France, vous êtes la France », qu'il n'y a pas « une politique bretonne en France, mais une politique de la France dans les quatre (sic) départements bretons ». Mais l'Inspecteur général, M. Ernst, n'a pas hésité à être clair : « Il y a incontestablement un problème breton ».

Le mot est lâché. Le problème breton existe. C'est le Mouvement breton, tout entier, dans son ensemble, dans sa masse, qui l'a posé. C'est le Mouvement breton qui en amènera la solution. Les organisations bretonnes doivent prendre conscience de leur force, faire taire leurs querelles sur des points de détail et s'unir sur un programme précis et net. Et, grâce à elles, se réalisera cette prévision de M. Debré : « Dans cinq ans, la Bretagne sera une terre d'espoir ».

Je dis bien : grâce à elles.

Le salut ne viendra pas d'ailleurs.

Ar Renner.

Le Mouvement breton

(1800 - 1914)

par

Yann FOUERE

Le Mouvement breton n'est pas une création récente. Il n'est né ni avec le XX^e siècle, ni même avec le XIX^e. Il n'est que la manifestation moderne d'un phénomène séculaire dont on peut faire remonter la filiation jusqu'au XVI^e siècle, date à laquelle la Bretagne passa du Statut de nation indépendante à celui de Province autonome au sein du Royaume de France.

Il s'inscrit dans la ligne des efforts des Bretons de toutes classes qui, depuis cette époque, ont lutté pour conserver à la Bretagne sa personnalité politique et juridique, ses libertés politiques, administratives et financières, ses caractères nationaux, sa langue et sa culture.

I. — POURQUOI LE MOUVEMENT BRETON MODERNE EST-IL NE ?

A) CAUSES LOINTAINES.

a) La Bretagne n'a jamais accepté la suppression de son Statut d'autonomie par la Révolution : les Cahiers aux Etats Généraux en demandent formellement le maintien ; les députés bretons à Versailles se déclarent sans mandat pour l'abandonner ; le Parlement de Bretagne, gardien de la Constitution bretonne, proteste solennellement contre sa suppression ; la Chouannerie est un soulèvement national qui tend à le rétablir.

b) La I^{re} République reprend, en l'aggravant, la politique de centralisation monarchique. Les Républicains bretons sont tous « fédéralistes » (Girondins). Ils se révoltent contre la dictature de Paris et seront écrasés par elle. L'Empire assoie définitivement la centralisation politique, administrative et intellectuelle entreprise par la République jacobine. Cette politique doit conduire au « nivellement » de la France : à la cons-

truction de « La Nation » française, « une et indivisible », sur les ruines des nations restées diverses qui subsistaient sous l'ancienne France ; à l'avènement d'une « Patrie » unique et abstraite par la destruction des patries concrètes ; à la « fabrication » d'un « type » de citoyen français uniforme et interchangeable.

B) CAUSES PLUS IMMÉDIATES.

a) *Causes économiques.* — Par comparaison avec les autres pays d'Europe, la décadence économique et le retard social de la Bretagne, qui ont déjà commencé à la suite de la perte de l'indépendance, vont s'aggraver au XIX^e siècle à la suite de la perte du Statut d'autonomie.

b) *Causes politiques.* — Aucun des gouvernements et régimes français qui se succèdent au pouvoir au XIX^e siècle ne se montre disposé à desserrer l'étau de la centralisation politique et administrative, ni à reconnaître la personnalité de la Bretagne.

c) *Causes culturelles.* — Tous ces gouvernements, à mesure que le système d'enseignement se développe et se généralise, vont systématiquement exclure des programmes tout ce qui peut toucher à la langue, à la culture et à l'histoire de la Bretagne. Cette politique s'aggrave au cours du siècle. Le but avoué de l'Etat central est d'aboutir à la disparition de la langue bretonne et « d'assimiler » complètement la population bretonne. La Bretagne doit être « intégrée ».

C) LE MOUVEMENT BRETON EST DONC NÉ DU CHOC DE DEUX CONCEPTIONS DIAMÉTRALEMENT OPPOSÉES :

- celle de la Bretagne qui veut conserver sa langue, sauver sa personnalité, rester « distincte » pour rester elle-même ;
- celle de l'Etat français qui juge nécessaire, pour réaliser une France « une et indivisible », d'assimiler et d'intégrer complètement les Bretons pour en faire des Français comme les autres, administrés et éduqués comme les autres, selon des lois et des principes uniformes élaborés à Paris.

Cette politique implique la disparition de la personnalité de la Bretagne, son morcellement en cinq départements, la suprématie totale du gouvernement central, l'extinction de la langue bretonne :

- aux Bretons qui défendent leur Statut d'autonomie, Mirabeau répond : « Vous êtes Bretons ? Les Français commandent » (1790) ;
- aux fédéralistes bretons qui défendent les libertés locales contre la République jacobine, Danton répond : « La Révolution c'est Paris ! » (1793) ;
- aux bretons attachés à leur langue, les préfets du Finistère et des Côtes-du-Nord répondent en 1831 : « Il faut absolument détruire le langage breton » ; le ministre de l'Instruction publique en 1911 : « Enseigner le breton serait favoriser les tendances séparatistes en Bretagne ».

II. — LES MANIFESTATIONS DU MOUVEMENT BRETON DE 1800 A 1890.

A) DÉFENSE DE LA CULTURE.

- a) La protestation et la défense contre le « nivellement » se manifestent surtout dans le domaine culturel. Le Romantisme aidant (Brizeux, Souvestre), on assiste à un réveil poético-historico-littéraire de la Bretagne.
- En 1805, Le Gonidec, Cambry et Le Brigant fondent l'Académie Celtique. Le Gonidec rénove et épure la langue bretonne et en fixe la grammaire. Son grand dictionnaire breton-français paraît en 1821. Troude le complète en 1842.
 - En 1838, H. de la Villemarqué publie le *Barzaz-Breiz*, dont l'influence sur le mouvement de renaissance nationale est considérable. En 1838 a également lieu le premier Congrès interceltique du Pays de Galles.
 - En 1843 se fonde l'Association Bretonne, qui existe encore de nos jours. Son but est à la fois économique (améliorer les méthodes agricoles et le sort des campagnes bretonnes) et historique (étudier le passé breton). En 1844, Pitre Chevalier publie son *Histoire de Bretagne*.
 - En 1855, de la Villemarqué, Luzel et Le Scour créent l'Académie Bardique. Ils organisent le deuxième Congrès interceltique à Saint-Brieuc, en 1867.
 - En 1870, les celtisants C. de Gaulle, H. Gaidoz et Charencey présentent au Corps Législatif la première requête en faveur de l'enseignement des langues régionales.
- b) Mais ces efforts vont se heurter à la méfiance de tous les gouvernements français successifs :

- En 1854, l'Association Bretonne, dont le gouvernement n'apprécie pas les efforts pour faire revivre le passé breton, est suspendue pour un an par le gouvernement impérial. En 1859, elle est définitivement suspendue.
- Aucune suite n'est donnée à la Pétition en faveur des langues régionales de 1870.
- Les réformes successives qui organisent l'enseignement et le rendent obligatoire prennent soin de préciser que l'enseignement doit être uniformément donné en français. L'étude de l'Histoire de Bretagne et de la langue bretonne reste écartée des programmes d'enseignement et des examens.
- c) Les historiens, poètes et celtisants entretiennent, au cours du XIX^e siècle, le sens de la personnalité bretonne :
- Malgré l'indifférence, sinon la méfiance, des pouvoirs publics, les historiens (A. de Courson, P. Levot, A. de Carné, H. de la Borderie, A. Dupuy, R. de Kerviler, F. Duine, etc...), les poètes et écrivains (La Villemarqué, N. Quélien, Sebillot, P. Proux, A. Le Bras, F. Luzel, Le Joubiou, etc...), les celtisants (J. Loth, E. Ernault, G. Dottin, F. Vallée, etc...) n'en continuent pas moins, au cours du siècle, à faire connaître le passé de la Bretagne, à enrichir et cultiver sa langue.
- La plupart de ces écrivains collaborent à des revues dont les principales sont : *La Revue de Bretagne* (créée en 1857), *Feiz ha Breiz* (créée en 1865), *La Revue Celtique* (fondée en 1870), *La Revue Historique de l'Ouest* (créée en 1884), les *Annales de Bretagne* (fondée en 1897).
- La vogue mondiale des Etudes Celtiques amène le gouvernement à fonder des chaires de celtique dans l'enseignement supérieur : à Paris, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en 1876, au Collège de France en 1882, et à l'Université de Rennes en 1893. En 1890, une chaire d'Histoire de Bretagne est créée à la Faculté des Lettres de Rennes.

B) DÉFENSE DE « L'ENTITÉ » BRETAGNE.

Dans le domaine politique et administratif également, certains faits montrent que le sens de la personnalité bretonne subsiste parmi les Bretons. L'Etat central ne manque pas de manifester sa méfiance à l'égard de toutes les manifestations de cette tendance.

- L'exécution de Georges Cadoudal, en 1804, met fin à toute résistance armée et organisée de la Bretagne contre l'Etat

central. Mais en 1815, le général Sol de Grisolles obtient des troupes alliées qui occupent la France que la Bretagne, en raison de sa résistance à la Révolution et à l'Empire, ne soit pas occupée.

- Cela n'empêche pas le gouvernement de la Restauration d'éviter soigneusement de rendre à la Bretagne son Statut d'autonomie. Bien plus, il s'empresse d'oublier les services rendus à la Monarchie par les anciens chefs Chouans et leur préfère, pour occuper les postes administratifs en Bretagne, d'anciens Conventionnels et Jacobins repentis.
- En 1829 et 1830, à la suite des menaces de violation de la Charte par Charles X, les libéraux bretons, sous la direction de Beslay, député des Côtes-du-Nord, organisent une « Association Bretonne » pour le refus « d'acquiescer des contributions publiques illégalement imposées ». Ils invoquent le Contrat d'Union de la Bretagne à la France de 1532.
- En 1870, une armée de Bretagne, levée dans les cinq départements bretons, s'organise pour défendre le sol breton menacé d'invasion. Cette armée soulève la méfiance du Gouvernement Provisoire de la République qui semble en craindre les tendances « réactionnaires » et « séparatistes ». Aussi la laisse-t-il massacrer sans armes sur les plateaux du Mans.
- Gambetta avait auparavant télégraphié à Keratry, commandant l'armée de Bretagne : « Je vous conjure d'oublier que vous êtes Breton pour ne vous souvenir que de votre qualité de Français ».
- En 1872, l'Association Bretonne, suspendue par l'Empire, reprend son activité.
- En 1890, A. de la Borderie, résumant les idées et les aspirations de l'élite bretonne qui l'entoure et qui l'a précédé, s'écrie, en ouvrant son cours d'Histoire de Bretagne à l'Université de Rennes :
« La Bretagne est mieux qu'une province : elle est un peuple, une nation véritable et une société à part, parfaitement distincte dans ses origines, parfaitement originale dans ses éléments constitutifs. »

(A suivre.)

Frañsez Debauvais

(suite)

— IX —

Les nombreuses crises qui ont secoué le Mouvement breton ont, au moins, un côté positif : elles témoignent du sérieux idéologique du Mouvement. L'inexistence des attributs politiques de la nationalité donne aux idées — aux programmes et aux déclarations — une importance que celles-ci n'ont assurément pas pour les partis qui s'inscrivent dans le cadre matériel d'un Etat. Les Mouvements écossais et irlandais, même gallois, ont connu des brisures semblables, sinon plus graves et plus nombreuses : à tel point que l'absence de telles discussions idéologiques ne pourrait qu'être le symptôme d'une sclérose et d'un vieillissement de mauvais augure.

Peut-être faut-il trouver également à l'origine de ces luttes idéologiques un manque de contact direct avec le peuple. Encore que ce reproche put s'adresser au P. A. B. beaucoup moins qu'à d'autres formations, on semble avoir généralement peu suivi en Bretagne le conseil de Grundtvig — dont *Gwalarn* a pourtant étudié l'œuvre — que le « mot vivant » est le meilleur moyen de propagande qui soit. On y a cultivé, et on continue à y cultiver, un respect immodéré pour la chose imprimée — sans bien réaliser que, par exemple, le *Labour Party* a autrefois gagné la bataille politique en Grande-Bretagne avant de posséder un seul quotidien ou que, dans un pays qui nous touche de près, un politicien a pu arriver au poste de Premier Ministre sans avoir pu, et de loin, faire vivre son journal. La prolifération, souvent dénoncée, — parfois à tort d'ailleurs, — des publications bretonnes doit trouver son explication dans un souci de fidélité idéologique allié à une profonde croyance en l'efficacité de la propagande écrite.

Cette prolifération a d'ailleurs eu un corollaire : celui de l'exiguïté des ressources mises à la disposition de chacune des publications. Mais les difficultés financières dans lesquelles se sont toujours débattues les organisations bretonnes ont eu, il

faut bien le dire, une autre cause : le fait que le Breton est, semble-t-il, plus souvent prêt à donner sa vie qu'à donner son argent. Comparons, encore aujourd'hui, les sommes que collecte le Parti National Gallois à celles que peuvent recevoir de leurs adhérents les organisations bretonnes. Il serait peut-être temps de revoir cette notion du Breton idéaliste — à moins que la difficile situation économique de la Bretagne et le souvenir peu lointain pour beaucoup de nos militants de la pauvreté tragique de la vie campagnarde n'expliquent en partie la réticence du Breton à se séparer de son argent.

Quoi qu'il en soit de la cause, la pauvreté des moyens mis à la disposition des organisations bretonnes a toujours été pour elles un terrible handicap, et c'est à notre carence pécuniaire que l'on doit attribuer l'échec de bien des plans, parmi les mieux conçus.

D'autre part, quelque respect que l'on puisse avoir pour la fermeté idéologique, il apparaît, à l'étude, que les multiples scissions ont affaibli le Mouvement breton — tout comme elles ont affaibli le Mouvement écossais. L'avenir du Mouvement breton n'aurait-il pas été différent si un homme comme Maurice Duhamel avait consenti à rester au Conseil du Parti ? Ne peut-on imaginer que son avis aurait, dans certaines circonstances, pris une importance et un poids qu'il n'avait peut-être pas, ou plus en 1931 ? Et pourtant, le drame s'est joué, comme il se joue toujours, dans la conscience d'un homme, dans laquelle nul n'a le droit de pénétrer : et l'on se retrouve là devant l'insoluble problème de la rectitude intellectuelle et de la tactique politique, chacun le résolvant suivant son caractère, suivant ses ataviques penchants. Il ne faudrait surtout pas sous-estimer la valeur de cette fidélité pointilleuse aux idées, alors que celles-ci sont, bien souvent, notre seule richesse. Quelque regret que l'on pût éprouver devant le départ de Duhamel, il faut s'incliner devant la droiture de l'homme.

— X —

En février 1931, F. Debauvais et O. Mordrel recevaient de Maurice Duhamel une lettre de démission à laquelle nous empruntons les passages suivants :

« ...Le premier (motif de ma démission) a sa source dans la

tendance croissante, chez nos amis, à se diviser en deux groupes, représentant d'une part le *nationalisme breton* et d'autre part le *fédéralisme*.

« Pour les nationalistes (et ils constituent, je crois, la majorité dans le premier noyau de *Breiz Atao*) la revendication de l'autonomie bretonne (en attendant mieux peut-être...) se fonde essentiellement sur le fait que la Bretagne a « un passé de nation »...

« Pour les fédéralistes, la question est différente. Il leur apparaît que le statut actuel de l'Europe est périmé et que l'internationalisation de la vie économique appelle une fédération politique où les Etats actuels, devenus inutiles, céderont la place aux véritables communautés nationales, regroupées selon « leurs affinités ethniques, linguistiques et culturelles ». C'est, par voie de conséquence, la solution de tous les problèmes nationalitaires...

« Une autre raison me conseille cette attitude.

« *Breiz Atao* a rallié son public d'un idéal purement breton, en laissant délibérément de côté les questions politiques ou confessionnelles qui eussent pu diviser ses lecteurs. Une telle tactique s'imposait en effet. Est-il encore possible de s'y tenir ? Pour ma part, je ne le crois pas.

« Du moment qu'on abandonne le problème idéologique pour se lancer dans l'action — et notamment dans l'action électorale — on ne peut plus rester politiquement neutre... Comment voteront nos candidats, s'ils sont élus, sur le retour des congrégations, l'école unique, la laïcité, le droit de propriété ? Voilà les questions d'actualité qui se posent aux électeurs et qu'ils poseront à nos candidats. Or, nous n'y pouvons pas répondre parce que nous ne sommes pas d'accord sur leur solution. De là, à mon avis, le faible chiffre de voix que nous avons recueillies à Guingamp et à Rennes. Les électeurs acclamaient notre programme breton ; mais ils votaient contre nous parce qu'ils ignoraient notre programme politique.

« ...Soyez persuadés que cette décision n'éteindra pas le souvenir que je garde de ces quatre années de lutte coude à coude et croyez, mes chers amis, à toute mon affection personnelle. »

Duhamel démissionnait pour des raisons idéologiques (son refus de faire passer le nationalisme avant le fédéralisme) et pour des raisons tactiques (son impossibilité d'exposer un programme socialiste lors des réunions électorales de *B. A.*). A ces raisons, *Breiz Atao*, tout en rendant un vibrant hommage aux qualités de Maurice Duhamel, répondit longuement :

« Notre Mouvement ne tend pas à se diviser en deux grou-

pes : les Nationalistes et les Fédéralistes. La majorité de ceux qui le composent n'a pas varié depuis dix ans. Elle reste fidèle à son idéal de renaissance nationale bretonne en plein accord avec les nécessités du monde moderne.

« ...Prêter à *Breiz Atao* une doctrine s'inspirant des invectives de Brizeux contre les rails et la locomotive, c'est méconnaître son apport au Mouvement breton. Nous nous flattons d'avoir écrit en 1925 : « La Bretagne n'aurait-elle jamais été une Nation dans le passé qu'elle présente aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une nationalité moderne ». C'est cela notre doctrine. Nous sommes toujours partis de faits actuels. Qu'on se souvienne aussi de la campagne de Maurice Marchal en faveur d'un positivisme national.

« ...Vous partez de l'Europe, nous partons de la Bretagne. Nous partons de la Bretagne parce que nous partons de ce qui nous intéresse directement et de ce que nous connaissons ; et non pas pour satisfaire à une vague sentimentalité...

« ...Est-ce à dire que nous avons la prétention de vivre en marge du monde ? Nous sommes, mon cher Duhamel, d'une génération trop moderne — celle qu'a pétri cet événement mondial : la guerre — pour ignorer qu'à des misères internationales il faut des remèdes internationaux. Nous ne sous-estimons nullement la solution du fédéralisme international, mais c'est au titre de Breton que nous nous y intéressons... Le meilleur service que nous puissions rendre à l'Europe est de lui offrir comme composante une Bretagne élevée au plus haut potentiel humain... Nous croyons que la tâche primordiale en ce pays est de lui rendre le sentiment de son unité et la notion de ses intérêts ; c'est de faire renaître sa confiance en lui et sa foi dans sa mission... Seul un nationalisme breton bien compris, sans aveuglement mystique, un nationalisme moderne par sa façon d'accorder leur importance aux faits économiques, peut nous permettre d'atteindre notre but...

« Les hommes passent, l'idée nationale demeure. *Breiz Atao* restera *Breiz Atao*. Ce n'est pas pour rien que quelques hommes ont offert toute leur jeunesse à la nationalité bretonne. Nous resterons marqués, pour la vie, du fer rouge de notre première passion. Nous sommes quelques-uns que les luttes politiques d'antan n'ont jamais tentées, qui n'ont jamais connu d'amour que pour le visage douloureux de la vieille et éternellement jeune patrie celtique.

« ...*Breiz Atao* continue donc... *Breiz Atao* a une mission : maintenir l'idée nationale bretonne au-dessus de toutes les concessions, au-dessus de tous les compromis, rester le lieu de rencontre des Bretons intégraux. Il n'y failira pas. Son nom est entré dans l'histoire de notre pays. Il y restera, aussi net, aussi grand.

« ...*Breiz Atao* demeurera. Il demeurera pour devenir enfin la pépinière des héros, oui nous le disons : des héros, dont la Bretagne, comme toutes les autres nations opprimées, réclamera impérieusement le sacrifice un jour pour monnayer sa délivrance. »

Mais la crise n'était résolue ni par cette réponse, ni par la démission de Duhamel. Immédiatement, un Congrès extraordinaire était convoqué à Rennes pour les 11 et 12 avril. Dans un éditorial du 28 mars préparant ce Congrès, Mordrel analysait les raisons de l'échec du P. A. B. : « Toutes les entreprises créées par *Breiz Atao* étaient viables, y compris l'idée d'un journal hebdomadaire de grande pénétration. Seul l'argent a manqué, ainsi que des appuis indispensables. Il faut se rendre à l'évidence : l'heure n'était pas venue de chercher à créer un mouvement de masse. Il faut laisser travailler le temps ». Et O. Mordrel fixait ainsi les buts de la réunion d'Avril : « Réorganisons notre Mouvement, reprenons au commencement l'ensemble de ses doctrines pour en expurger tous les éléments troubles dus à la nécessité de faire des concessions au grand public : ce sera la tâche du Congrès de Rennes... Le Congrès de Rennes ne sera pas une fin, mais un commencement ».

Il s'agissait de reprendre la doctrine du nationalisme pur et le nom de Parti National délaissés à Châteaulin sous l'influence des éléments fédéralistes. Mais le Congrès de Rennes devait en décider autrement.

Pendant ces deux journées d'Avril, deux groupes se heurtèrent : l'un conduit par Debauvais et Mordrel, l'autre animé par Morvan Marchal et Ronan Klec'h. Duhamel, bien que présent, se tint à l'écart des plus violentes discussions et fit connaître son intention, sur laquelle il ne reviendra pas, d'essayer de faire pénétrer l'idée bretonne dans les milieux socialistes qu'il fréquentait.

Après la démission collective du Comité Directeur du Parti et du Conseil Politique, et après l'adoption du Rapport Moral de Debauvais, la direction du P. A. B. se vit attaquée sur deux points précis : la gestion financière du journal et le projet de création d'un grand organe régionaliste. La question de la gestion financière fut assez aisément résolue par la nomination d'une commission comptable de trois membres : MM. Gefflot, Kernéguès et Delaporte. Le projet de création d'un grand

organe régionaliste fut l'occasion d'un débat plus agité. A une demande de précisions de Gefflot, Debauvais et Mordrel répondirent avoir eu pour but, en amorçant des négociations à Brest, « de constituer un fort Mouvement régionaliste d'appui, que nos amis considèrent comme nécessaire ». A quoi Ronan Klec'h répondit « qu'un Mouvement régionaliste, quel qu'il soit, est séparé de nous par toute la profondeur de la question bretonne et par un opportunisme désuet... que loin de constituer une étape intermédiaire favorable à notre recrutement, le régionalisme est une formule commode et dangereuse pour calmer les scrupules bretons de chacun ».

Une réorganisation du Parti fut décidée. Dorénavant, un Comité de rédaction élu choisirait un Secrétaire de rédaction responsable du journal ; de même, un Conseil Politique, élu pour un an, choisirait un Comité Directeur. Il fut décidé de procéder, lors du Congrès d'Été, à l'élection du Conseil Politique et du Comité Directeur. Mais on passa de suite à l'élection du Comité de rédaction. Furent élus, dans l'ordre des voix Marchal, Ronan Klec'h, Debauvais, Meavenn, Kernéguès, Cousin, Flohic, Gefflot et Lancelot. Marchal refusa, étant démissionnaire du Parti. Debauvais refusa également. En fin de compte, il subsista un Comité de rédaction de cinq membres (Klec'h, Meavenn, Kernéguès, Cousin, Gefflot), dont R. Klec'h fut élu secrétaire et dont Meavenn devait très rapidement démissionner.

Debauvais était élu secrétaire provisoire du Parti en attendant le Congrès d'Été qui en refonderait les statuts. Debauvais déclarait assumer personnellement la responsabilité de la dette du P. A. B. et, dans un beau mouvement, Mordrel et toute l'Assemblée se déclarèrent solidaires. A la demande de Mordrel, Marchal prenait la parole à la fin du Congrès : « Le Parti Autonomiste Breton, » disait-il, « fondé par des gens pauvres, soutenu par des gens pauvres dans une nation asservie, n'a pas le droit de se diviser en ce moment au profit d'une tendance quelle qu'elle soit. Plaçant la Bretagne avant tout, il salue la jeune équipe qui prend à son tour la tâche sacrée, et l'adjure de rester fidèle à l'idée autonomiste bretonne et fédéraliste, qui a groupé tous les nôtres depuis douze ans et constitue la base intellectuelle de toute revendication bretonne fructueuse ».

Le Président de la section de Rennes, Cousin, notait d'ailleurs dans son compte rendu que le triple programme du

P. A. B. demeurait : *Nationalisme Breton, Fédéralisme International, Na Ruz na Gwenn*. Et, pour bien marquer sa volonté de rester dans les luttes internationales, le P. A. B. envoyait son salut à la Nation Catalane reconstituée et au Président Macia que, quelques années plus tôt, alors qu'il était trainé devant un tribunal français, B. A. avait courageusement défendu.

— XI —

Le Congrès de Rennes semblait avoir résolu la crise : il ne l'avait que reculée de quelques semaines. En juin, la nouvelle rédaction abandonne le titre de *Breiz Atao* et fait paraître *La Nation Bretonne* (avec B. A. en sous-titre). La direction expliquait sa décision en disant qu'elle ne voulait pas être tenue pour responsable des dettes de l'ancienne administration. Debauvais décide alors de faire reparaitre *Breiz Atao* (14 juin 1931). Il écrit : « Changer le titre de *Breiz Atao*, c'est détruire le capital moral qui a été amassé de 1919 à 1931... L'abandonner c'est couper l'action d'hier de celle de demain, c'est jeter la confusion et le doute dans les esprits. C'est détruire, je le répète, le capital moral pour la création duquel tant d'argent et tant d'efforts ont été dépensés ». De son côté, le Comité B. A. du Trégor, animé par Yann Sohier, Loeiz Derrien, Yves Kerroux et Loeiz ar Rouzic, décide de lancer *War Zao*. Le Mouvement nationaliste breton se trouve dès lors divisé en trois sections principales : *Breiz Atao*, avec Debauvais et Mordrel, est nationaliste ; le groupe *Nation Bretonne*, avec Marchal et Ronan Klec'h, est national-fédéraliste ; enfin *War-Zao*, avec Sohier et Derrien, est national-communiste. Sans oublier le groupe *Breiz da Zont*, animé par Jeusset, qui va bientôt se trouver en vedette et décider presque immédiatement sa dissolution. *War-Zao* devait un peu plus tard émigrer à Paris et donner naissance aux *Bretons Emancipés*. *La Nation Bretonne* devait devenir *La Bretagne Fédérale* et son groupe devait publier, par exemple, *Le Social-Fédéralisme* de Goulen Mazéas (1935), ainsi qu'un *Manifeste des Bretons Fédéralistes* (1939) signé de Gestalen, Morvan Marchal, R. Klec'h, Bayer du Kern (tué à la guerre), Tullou et Per Goulven. Il est inutile de souligner que ces trois tendances principales se retrouvent encore aujourd'hui.

Pendant près d'un an, malgré le Congrès de Guingamp,

malgré l'appel à l'union du 19 juillet (appel signé de Ronan Arot, Yann Bricler, Debauvais, Loeiz Derrien, Deflotte, Jos ar Gars, Gefflot, Gwenegan, Denise Guieyesse, Cousin, Kerrous, Kervella, Ronan Klec'h, R. Y. Creston, Lacre, Lancelot, Lelandais, O. Mordrel, Morice, Jacques Philippe, Loeiz ar Rouzic et Yann Sohier — qui tous sentent bien que ces disputes sont des disputes entre frères), malgré les motions de diverses sections, comme celle de Lorient, appelant à l'unité, malgré les articles conciliants de Ronan Klec'h dans *La Nation Bretonne* (26 juillet), la division continue, s'installe dans le Mouvement.

Le 27 décembre 1931, devant l'échec des tentatives de regroupement, Debauvais réunit à Landerneau ses fidèles (ils seront 17) et lance le Parti National Breton. La déclaration du P. N. B. proclame que « la Bretagne est une nation et possède tous les droits reconnus aux autres nations » et que « le Parti National Breton se consacre à la libération de la Bretagne par tous les moyens légaux ». Le P. N. B. annonce d'ailleurs une réédition de la brochure de 1925 sur *Le Nationalisme Breton*. Cette déclaration de nationalisme intégral entraînera l'adhésion de Sohier et une collaboration souvent étroite avec *War-Zao*. *La Bretagne Fédérale* sera bien souvent plus distante.

— XII —

Ainsi qu'il en arriva souvent en d'autres temps ou en d'autres lieux, ce furent les « activistes » qui mirent fin aux discussions, qui sortirent le Mouvement breton de l'ornière, en le plaçant brusquement en face du combat et de la répression — laquelle, comme on le sait, ignorante des nuances, fait toujours l'union : le 7 août 1932, le monument élevé à Rennes en commémoration de « l'union de la Bretagne à la Couronne de France » sautait, et la presse recevait un texte dactylographié ainsi conçu :

« Les Français célèbrent aujourd'hui le quatrième centenaire de leur victoire et de l'annexion de la Bretagne.

Toujours Bretons, non conquis malgré quatre siècles d'occupation française, nous avons décidé de remettre entre les mains des Bretons les destinées de leur Patrie, pour le plus grand bien de la Nation Bretonne.

Nous ouvrons la lutte pour la délivrance de notre pays en

ce jour anniversaire de notre annexion, par la destruction du symbole de notre asservissement qui trône au centre de notre capitale.

GWENN HA DU.»

Le monument, placé dans une niche de l'Hôtel de Ville, avait été élevé en 1911, et son inauguration marquée d'une manifestation nationaliste qui avait valu à son animateur, M. Camille le Mercier d'Erm, sa comparution en Tribunal de simple police ; il représentait la duchesse Anne à genoux devant Charles VII et donnant à celui-ci un « baiser qui ne sera jamais rompu ». Il n'était d'ailleurs pas au centre des fêtes de 1932 : celles-ci devaient se dérouler à Vannes, ville ou siégeaient les Etats de Bretagne lors de la signature du traité de 1532 ; elles devaient être honorées de la présence de M. Edouard Herriot, chef du gouvernement français ; elles devaient, après les désagréables et bruyantes interventions bretonnes dans les procès alsaciens, proclamer « à la face du monde » l'intégration définitive de la Bretagne.

Youenn Drezen, dans sa préface à la spirituelle comédie intitulée DOGAN, où Jakez Riou mettait malicieusement en scène un commissaire de police au lendemain de l'explosion, nous semble avoir excellemment recréé l'atmosphère de cette célébration. Nous empruntons, traduits en un français lourd, quelques lignes à son alerte plume :

« Quel malin démon poussa donc les reporters de l'*Ouest-Journal* d'abord, de l'*Ouest-Eclair* ensuite, et puis de tous les organes de presse française ?... Pendant six mois, sans un seul jour de répit, les journaux firent assaut d'articles, d'interviews d'artistes, d'écrivains, de politiciens, de fonctionnaires et d'autres personnalités, sur la beauté et les avantages du « mariage » des deux patries, française et bretonne, de photographies représentant les organisateurs des fêtes, les jeunes filles qui devaient être « reines », les préfets, les évêques, les joueurs de biniou, les tauraux, les poules, les huîtres — car il y avait aussi concours agricole — etc... etc... Et il y eut quelque chose à Vannes, comme festivités, d'un bout à l'autre de la semaine, cela je puis vous le dire, car j'y étais, et journaliste encore.

Et de la publicité, en veux-tu en voilà : des envoyés de tous les journaux d'Europe, c'est-à-dire les yeux et les oreilles du monde, étaient accourus à Vannes pour voir, pour entendre, pour porter témoignage de l'Union indestructible de la Bretagne et de la France, pour faire connaître qu'il n'existait en Bretagne aucune trace de révolutionnaires regrettant leur

liberté d'autrefois. Les gâs de *Breiz Atao* ? Une poignée de farceurs ! »

La poignée de farceurs avait décidé de manifester et, au début du mois, le Parti National Breton (*Breiz Atao*), le Parti National Breton Révolutionnaire (*War-Zao*) et la Ligue Fédéraliste de Bretagne (*La Bretagne Fédérale*) appelaient conjointement à se rendre à Vannes le 6 au soir, armés de drapeaux, fanions et tracts, pour y organiser un défilé de protestation. Un bon nombre de protestataires éventuels se virent d'ailleurs cueillir à Vannes dès leur arrivée et offrir l'hospitalité, pour la journée du 7, à la caserne de gendarmerie. D'autres, plus chanceux, réussirent à distribuer leurs tracts, dont certains reproduisaient un texte d'Edouard Herriot lui-même :

« On a représenté la réunion de la Bretagne à la France comme une sorte d'idylle.

Je comprends bien ici qu'il n'en fût rien, je perçois les allées et venues des armées, les coalitions, les combinaisons, les maquignonnages qui se terminent toujours par le recours à la force.

Lorsque les Etats de Vannes discutent en 1532 la question de l'annexion définitive, le décisif argument invoqué devant eux c'est que la Bretagne, à continuer sa vie antérieure, risque de ne connaître jamais la paix.

La vigueur de la Trémoille faisant détourner le cours du Nançon pour assécher les douves du château et aborder les remparts, contribue au moins autant que la diplomatie de Charles VIII à provoquer l'Union de la Bretagne à la France. »

Un autre militant, Yann Sohier, parvint même, grimpé sur le marchepied de l'automobile présidentielle, à tenir un petit discours à M. Herriot. Mais toutes ces manifestations, bien contrôlées par d'énormes forces de police, n'auraient jamais pu avoir grand écho : elles n'auraient assurément pas eu l'écho international qu'eût l'explosion de Rennes. « On ne rappelle pas impunément à un peuple qu'il fût vaincu », proclamait l'un des papillons apposés par centaines sur les murs de Vannes. On ne l'avait pas impunément rappelé aux Bretons.

Le retentissement de l'explosion de Rennes consacra définitivement le Mouvement breton aux yeux du monde. Aux bureaux de *B. A.*, on dépouilla plus de trois mille coupures de journaux. Dans la *Gazetta del Popolo*, de Turin, c'est Benedetti qui faisait un long et impartial historique des revendications bretonnes. Dans *An Phoblacht*, de Dublin, c'est Frank Ryan, futur commandant de la brigade irlandaise engagée en Espagne aux côtés des Républicains espagnols, dernier compagnon de Sean Russell lors de la mort tragique du chef de l'I. R. A., qui, indigné par une presse francophile, exposait le point de vue nationaliste.

En Bretagne, évidemment, la presse officielle se déchainait, et la police était sur les dents. A Tréboul, en septembre, un certain M. Dalimier, éphémère ministre, déclarait : « J'ai donné à la justice l'ordre d'une répression impitoyable. Tous en boîte. La force, c'est l'unique solution », et se lançait dans des réflexions d'une haute intellectualité : « Cette affaire d'autonomisme, ça ne tient pas debout. C'est de la connerie. Je comprends qu'on soit député, architecte ou cocu, mais pas autonomiste. Les autonomistes sont des cons ». Le préfet du Finistère s'en tenait aux mots historiques de la plus grande sobriété : « Le monument de Rennes a sauté ; vous n'avez plus le droit de vous dire Bretons, » déclarait-il au président du Bleun-Brug, le D^r Cornic. Quant à M. Herriot, c'est la primesautière interjection française immortalisée par le Père Ubu qui lui vint aux lèvres, lorsqu'à Redon, en route vers Vannes, il apprit l'événement : « M...., » s'écria-t-il, « que vais-je leur raconter ? »

Mais les ordres de M. Dalimier, bien qu'exprimés en termes peu académiques, n'en étaient pas moins des ordres, et la police multipliait interrogatoires et perquisitions. Le Préfet du Finistère interdisait le Bleun-Brug de Brest en août, et l'évêque de Quimper, Mgr Duparc, qui en 1927 avait déjà interdit aux prêtres d'assister au Congrès de Rosporden et au clergé de la ville de célébrer une messe à la mémoire des Héros Bretons, emboîtait le pas en interdisant la circulation de *Breiz Atao* dans les séminaires. Malgré les fuites, qui valurent à un écrivain breton une condamnation du Grand Conseil de Gwenn ha Du, lui enjoignant de quitter la Bretagne dans les trois mois, les auteurs de l'explosion ne furent jamais découverts. Mais six jeunes hommes de *Breiz da Zont* (Théo Jeusset, les

frères Catteliot, Reinfray, Pierre Leroux, Thézé et Joubaud) passèrent 54 jours en prison, et ne furent libérés qu'à la veille de commencer une grève de la faim.

Le Gouvernement ne pouvait pas, bien évidemment, ne pas célébrer dignement le Quatrième Centenaire. Les banquets de Vannes n'ayant point connu la chaleur coutumière, il fut décidé de célébrer à Nantes, le 20 novembre, une sorte de cérémonie expiatoire : inauguration au Château des Ducs d'une plaque commémorative de « l'Union ». Les sérieuses précautions policières n'empêchèrent pas les militants de *La Bretagne Fédérale* de déployer un grand drapeau breton blanc et noir lors de l'entrée de M. Herriot au Château. Mais ce n'est pas cette manifestation qui donnait à tous les officiels aussi grise mine : le matin même, à Ingrandes, à la frontière franco-bretonne, la voie ferrée que devait prendre le train de M. Herriot avait été, sur 25 mètres, coupée à la dynamite. Le lendemain, une lettre arrivait aux rédactions des divers journaux :

20 novembre 1932.

« Le chef du Gouvernement français vient à Nantes pour célébrer une seconde fois le Quatrième Centenaire de notre annexion. Décidés à ne pas laisser cet affront sans réponse, nous avons résolu d'affirmer à nouveau notre volonté nationale en coupant à l'entrée de la Bretagne la voie ferrée qui doit l'amener.

Cette opération se fera en prenant toutes les précautions d'usage sur les voies ferrées pour être certain qu'il ne puisse y avoir aucun accident.

Ce geste volontairement inoffensif prouvera aux dirigeants français que les Bretons sont décidés à ne plus se laisser insulter impunément chez eux, et que toute récidive pourrait exposer leur personne à des dangers cette fois très réels.

Ils ne seront les bienvenus que le jour où ils viendront restituer à la Nation Bretonne la liberté à laquelle elle a droit.

GWENN HA DU. »

C'en est fini de la commémoration. Toutes les protestations de fidélité des « notables » ne comptèrent que bien peu face aux actes de la mystérieuse société. Dans *Le Journal*, M. Charles Morice écrivait : « 90 % des Bretons sont des sympathisants passifs du Mouvement nationaliste ».

(A suivre.)

BROADELOURIEZH

gant Youenn OLIER

N' eus ket gwall bell zo, warlene, e lennen war ur gazetenn bemdeziek skignet stank e Breizh ur renta-kont eus ur bodad-studi dalc'het gant ar Bleun-Brug e Keranna, a gredan. Menegiñ a raed ennañ komzoù an Ao. Falc'hun diwar-benn ar jakobinelezh c'hall o c'henel ur jakobinelezh vreizhat.

Brouezet e oan bet gant hevelep diogeladur : n' eus anezhañ nemet unan eus an enep-gwirionezioù drouk e vezer prest atav da skignañ evit noazout ouzh ar vrogarourion vreizhat.

I

N' eus ere bet e gwirionez etre an div vroadelouriezh breizhat ha gall ha ne vin ket moarvat an hini kentañ da verkañ an diforc'h-se.

Ar pezh a anver broadelouriezh c'hall a zo ur gelennadurezh resis lakaet dre skrid dreist-holl gant Maurras en diwezh an XIXvet kantved, a zo bet, avat, reolenn-ober a-viskoazh ar stad gall hag ar stadoù europat all a glaskas ergentaou diazezañ o blenierezh en Europa er c'hantvedoù tremenet, dreist-holl abaoe ar XVIvet kantved. Ar gredenn bennañ anezhi eo ez eus broadoù dreist d' ar re all hag o deus ar remañ, a-se, droed da c'hourc'hemenn ar pobloù all, a zo gwashoc'h, d' o distrujañ ha d' o hevelebekaat, ma c'hellont. Heuliad seurt kredenn eo ivez ne zle ar stad uhel-gefridiet-se derc'hel kont en e bolitikerezh nemet eus e vad-eñ. Na buhezouriezh, na lezenn etrevroadel ne vernont evitañ. Bez e tle ar stad-se mirout e zishualded c'hroñs ha klask diskar pe izelaat kement stad pe vroad a zo pe a c'hallfe bezañ dez pe zeiz un dañjer evitañ. Peurvad ur vro eo he meurded : setu aze istor Bre-C'hall, Bro-Saoz, Bro-Spagn, goude-se Alamagn hag Italia.

En ur ger, lezenn ar janglenn a zle bezañ al lezenn etrevroadel ; gwidre ha nerzh, setu o gerioù-stur, re ar rouaned c'hall a reas Bro-C'hall gant o freizhadennoù, re ar republikoù gall, o c'hendalc'herion, a aloubas Europa p' o devoe tro. Ar

gwir anv a ranker reiñ d' ar vroadelouriezh-se eo impalaerelouriezh. Bez e c'hell ar vroad en em astenn hep bevenn na harz ; o kreskiñ emañ bepred ; tennañ a ra da ziazezañ ur veli hollvedel.

Ar rannvroelourion a zlefe kounañ ne c'heller ket bezañ gall pe saoz pe spagnad anez degemer ar gelennadurezh-se.

II

En em c'houlenn a ran peseurt liamm a zo etre ar vroadelouriezh-se hag an hini vreizhat. Abaoe maz eus un emsav breizhat eo bet asuret gant ar renerion anezhañ ne felle ket da Vreizhiz bezañ dishual krenn hag e vennent er c'hontrol klenkañ o bro en ur framm dreist-broadel europat. N' o deus diskouezet biskoazh kaout c'hoant da gas pelloc'h bevennoù Breizh. Evidomp, a-hend-all, ez eo ar vro un douar da gentañ ha ne oufe bezañ bro ebet er-maez eus an douar-se. Biken ne zeuy e penn ur Breizhad ober ur c'henvroad eus ur morian ganet 5.000 klm. bennak diouzh e vro.

Ar wirionez eo hon eus, — evel an holl vroioù bihan, — dilezet hon istor diavaez : a-walc'h eo deomp hon istor diabarzh. Ar pezh a hetomp eo e teuy ivez an holl vroadoù europat gwitibunan da zilezel o istor diavaez evit en em gevredañ e diabarzh ar framm europat : a-walc'h a freuzh hag a reuz, a rivin hag a lazha a zo bet degaset en hor ranved gant ar broioù a zalc'he d' an istor diavaez-se.

III

Petra a dalv eta broadelouriezh ?

Kement-mañ hepken : bez e kredomp ez eus ur vroad eus Breizh hag he deus ar vroad-se gwirioù kevatal da re ar broadoù all en Europa. An dra-se a ranker adlavarout hep skuizhañ.

Ne c'hell ket hor bro bezañ izeloc'h eget ur vro all. N' eo ket eta an dishualded rik a c'houlennomp en degouezhennoù a-vremañ, an ingalded ne lavaran ket. E diabarzh Europa kevredet e tle Breizh bezañ ur vroad he lodenn glok da vezañ lakaet a rez gant ar vroadoù all.

Kement-se a dalv ivez n'hon eus dlead a vrogarouriezh nemet e-keñver Breizh e ve.

Diskouez he deus Breizh merkoù ur vroad a zo bet graet alies. Gellet ez eus bet lavarout ne oa Aljeria ebet peogwir

n' eo bet ar vro-se nag unvanet na dishual nepred. An dra-se avat n' eur ket evit lavarout diwar-benn Breizh. Un darvoud istorel resis, divroidigezh ar Vrezhoneg en Arvorig, en deus krouet hor bro. Adal neuze, hag a-c'houde donedigezh Nevenoe, eo bet kaset da vat unvanidigezh ar vro ha diogelet he dishualded. An istorourion c'hall o unan a anzav he deus Breizh en em zalc'het a-viskoazh evel ur vroad. Pa voe bet trec'het hor bro ha staget ouzh ar stad gall zoken e viras hec'h emrenerezh.

Abaoe o deus bet ar Vretoned un tonkadur boutin bepred : abalamour d' ar stagidigezh emaint er stad a isdisplegerezh a zo o hini bremañ.

Arabat komz eus asant ar werin da varv broad Vreizh, sañset. Ar re o deus izelaet hor gwerin ne oufent engervel ali ar bobl da zidamall an drouklazh anezhi. Gwir eo pezh a zo gwir ha reizh pezh a zo reizh. Broad ebet n' he deus ar gwir d' en em renaviañ. Ar rummad a-vremañ ne c'hell ket talvezout war ar rummadoù da zont koulz hag ar rummadoù kent.

IV

Bremañ e teuan d' ur poent all.

Lakaomp ne vije bet biskoazh broad Vreizh ebet ez raktrael, daoust ha gallout a rafemp dibab ur gelennadurezh estreget ar vroadelouriezh adal ma tibabomp stourm evit Breizh. Ne gredan ket ha displegañ a rin perak.

Mar deo Breizh ur rannvro n' he deus gwir groñs ebet. Ur rann n' he deus talvoudegezh nemet e-keñver ar pezh. Breizh a zo ur rannvro eus Bro-C'hall, emezo. Mat. Bro-C'hall a c'hell divizout neuze ez eo mat e varvfe ar brezhoneg peogwir n' en devo ar galleg biken re a yezherion e-skoaz ar yezhoù all : saozneg, rusianeg, spagnoleg, sinaeg. Bez e c'hell divizout ivez eo ret ez afe ar brezhoneg da get peogwir e talvezo, forzh penaos, da vagañ un emsav broadel e Breizh. Heñvel, Bro-C'hall a c'hell ober eus Breizh ur gouelec'h ma kar — da lavarout eo, ma kav dezhi eo pouezusoc'h evit he ddazont ha spletusoc'h evit he surentez enouestlañ hec'h holl arc'hant en Aljeria. Uhelvad ar vro (Bro-C'hall) a c'hell goulenn eta marv ar rannvro (Breizh). Penaos stourm o tegemer hevelep sturienn ?

V

Ar bobl, emezoc'h, he deus aon rak ar vroadelouriezh.

Moarvat, peogwir e oar e ranko stourm kalet evit adc'hounit he broadelezh hag he deus aon rak ar stourm-se.

Hogen lavarout a ran ivez ne asanto da stourm — lakaomp e teuy d' hen ober un deiz — nemet ma kompren ez eo Breizh hag ar brezhoneg estreget traoù diezhomm, diret, abuzetez ha diduamantoù mat d' ar vourc'hizion. Perak eta ned a ket ar bobl da heul ar rannvroelourion ? Dre ma ne soñj ket ez eo gwirion ha sirius ar re a lavar e stourmont evit ar yezh hepken. Pa ne gemer ket ar bobl ar rannvroelourion evit broadelourion — pezh a c'hoarvez aliesik — e kemer anezho evit dilettanti, paotred ar c'hoariva : ha penaos e c'hellfe bezañ e-giz all ?

E gwirionez ez eo eeun ar bobl. Ne c'hell ket mont diouzh an dilemma-mañ : pe ez eo Breizh ur vro ; neuze e talv ar boan stourm eviti ha mirout he yezh ; pe ez eo Breizh Bro-C'hall ; neuze n' eo ket dav komz anezhi, ha peogwir omp Gallaoued, prezegomp galleg evel an holl C'hallaoued. Perak klask pemp troad d' ar maout pa n' en deus nemet pevar ? Ret eo kaout skiant vat, petra ' fell deoc'h : pobl ebet ne c'hell kaout na div vro na div yezh.

VI

Klozañ a rin. Diazezet eo broadelouriezh Vreizh er memes amzer war an istor he deus krouet kumuniezh Vreizh ha war he stad arboellerezhel unvan : isdispleget eo Breizh, interestoù boutin a zo d' an holl Vretoned. E-keñver spered ez eo goulennet a-grenn gant ar stourmerion koulz ha gant ar bobl ha na asantint da en em gannañ ha d' en em aberzhiñ nemet evit gwirioù groñs ha talvoudoù gwirion.

1. - Ar stad gall a zo betek-hen ur stad broadel. N' eus plas enni nemet evit Bro-C'hall. Europa hepken a c'hello bezañ ar stad dreist-broadel hon eus ezomm anezhañ.

2. - Lezel a ran doareoù hor broadelouriezh vreizhat : Breizh a zo herezh Keltia gozh hag ezel Keltia a-vremañ. Perzhioù dibar ar Vretoned n' eo ket dav taolennañ amañ.

E-keñver bruderezh : n' eo ket an diskleriadurioù rok eo a ra ar vroadelouriezh vreizhat, un doare-sellout breizhat rik ouzh kement a denn da Vreizh ne lavaran ket. Ouzhpenn-se n' eo ket ur program politikel kennebeut, hogen ur gelennadurezh da gentañ penn.

PRINCIPES D'UN NATIONALISME POSITIF

« Du nationalisme des peuples indépendants, il est injuste de tirer argument contre le nationalisme des peuples opprimés. »

J. M. DOMENACH, ESPRIT, Mai 1955.

(Ar skrid-mañ a zo bet kempennet diwar studiadenñ gaer ar Rev. TUDUR JONES, is-rener Strollad Broadel Kembre « *The Principles of Nationalism* ».)

Avant de traiter de *nationalisme*, il importe de bien définir ce que l'on entend par ce terme. Il existe un Parti Nationaliste Français. Il a existé un Parti National Breton. Salazar et Franco sont des nationalistes, tout comme il y a un courant nationaliste aux Iles Faeroe, à Cuba, en Algérie ou à Formose. Entre le nationalisme français et le nationalisme breton, cependant, entre le franquisme et le nationalisme féringien, il n'y a aucune commune mesure. Les premiers se manifestent, à l'extérieur, par un impérialisme plus ou moins avoué, à l'intérieur, par un autoritarisme plus ou moins masqué — par la subordination de l'individu à l'Etat-Nation. Les seconds ne sont que la naturelle et saine réaction de défense d'un peuple acculé à combattre pour sa vie même. Les uns sont réactionnaires : ils visent à établir, ou à maintenir, des relations de servage d'homme à Etat. Les autres, au contraire, s'inscrivent dans le sens de l'histoire : ils sont facteurs de progrès et de liberté.

On peut évidemment regretter qu'à une époque où la propagande donne aux mots une valeur quasi-magique, où triomphe le fétichisme du verbe, on dût gratifier deux concepts si totalement différents d'une même étiquette. Mais le moyen de l'éviter ? Et, après tout, notre argumentation fait appel à

l'intelligence de l'homme — et nous lui faisons confiance. Il ne faut pas bien longtemps à un interlocuteur doté d'un Q. I. normal pour comprendre que l'idée de Bretagne-Nation ne met pas, et ne mettra jamais, en péril la liberté de la Guinée, par exemple, ou de qui que ce soit d'autre. Alors qu'on ne peut dire du nationalisme français qu'il regarde avec beaucoup de bienveillance les réalisations de M. Sekou Touré.

Je vous entends bien dire que le mouvement nationaliste français ne représente qu'une minorité infime de la population française, en fait pas aussi minime que l'on semble le croire après tout. Il n'est, malheureusement, de pire nationaliste que celui qui s'ignore. Qui songe, parmi les libéraux français, à protester, par exemple, contre le non-enseignement du breton ? Bon, bon, je vous entends encore : le breton n'est qu'un magma de patois et il n'existe pas de « personnalité bretonne » ! Mais prenons le cas de la « personnalité algérienne », dont l'existence a été officiellement reconnue par les plus hautes autorités françaises. Eh bien, qui, parmi les libéraux, songe à protester contre l'enseignement exclusivement français donné à des milliers d'enfants exclusivement arabophones ? Pas même le plus libéral des libéraux ; il va de soi que la langue française a toujours été la langue véhiculaire de la liberté et le nombre d'écoles françaises créées en Algérie, le nombre de petits Algériens scolarisés sera donné par tous comme une preuve de la bienfaisante influence civilisatrice de la France : la croyance en un messianisme français — qu'il soit du type « fille aînée de l'Eglise » ou du type « patrie des Droits de l'Homme » — relève du fétichisme le plus primitif et n'en est que plus dangereuse ; car elle ne s'arrête malheureusement pas à Déroulède ni au clairon qui sonne la charge quand l'air est pur et la route large.

Après avoir constaté que le nationalisme existe en France, tout comme il existe en Angleterre ou en Russie, nous n'en serons que plus à l'aise pour discuter de l'existence en Bretagne du sentiment national et d'un mouvement national breton : nul n'aura ainsi l'impression de se trouver devant une manifestation curieuse de l'irréductibilité celtique — comme le druidisme ou l'écriture ogamique. Le nationalisme en Bretagne est un sentiment parfaitement sain, parfaitement normal — en fait c'est plutôt son absence qui sortirait de la norme. S'il est

facilement explosif et généralement susceptible, que l'on veuille bien l'en excuser : la faute en est à ses voisins. Je n'ai point ordinairement conscience de mes deux pieds : ils marchent, font leur travail, sans que j'y songe guère. Mais qu'un voisin particulièrement lourd me pose le talon sur le pied droit, eh bien, mon pied droit s'imposera immédiatement à mon attention. Je ne penserais plus qu'à mon pied droit. Je réagis en fonction de mon pied droit, et uniquement en fonction de lui. Avec le nationalisme c'est la même chose. Du jour où nous aurons un Etat, nous deviendrons tout aussi policés que les plus policés de nos voisins. Et qu'on ne s' imagine point nous toucher en nous taxant de ridicule. Il y a longtemps que Koestler l'a écrit : « Un peuple qui lutte pour la liberté ne peut pas se permettre d'avoir le sens du ridicule ! »



Je sais que des Bretons ont — de plus ou moins bonne foi — succombé au fransquillonisme et trouvé des tas de bonnes raisons de n'accorder à la Bretagne qu'une inutile sentimentalité : qu'aurait la Bretagne à leur offrir, face à une civilisation française tellement supérieure, tellement plus brillante, etc..., etc... ? C'est à partir d'un raisonnement semblable que des gens se décident parfois à s'occuper de la jolie femme du voisin plutôt que de la leur. La chose se fait, évidemment, mais donnera-t-on ces exégètes en exemple ? Que voulez-vous, nous sommes nés en Bretagne. Dans le grand combat qui se livre journellement pour la civilisation, c'est de la Bretagne que nous avons à rendre compte, et non point de Pampelune. Etant simplement Breton, je ne paraphraserai point ce digne homme qui, à un Anglais en mal de politesse venant lui déclarer : « Si je n'étais point né Anglais, Monsieur, j'aurais voulu naître Français », répondit avec beaucoup d'assurance et peu de componction : « Et moi, Monsieur, si je n'étais né Français, j'aurais voulu l'être » ; je ne paraphraserai donc point cet homme, dis-je : n'étant que Breton, j'en serais taxé de nationalisme étroit, racisme, et que sais-je ! Mais voilà, nous sommes nés Bretons. Et c'est sur ce champ de bataille qui est nôtre, la Bretagne, que nous devons mener le combat du progrès et de la liberté.



Car nous luttons, avant tout, pour notre dignité — pour la dignité de la personne humaine en Bretagne.

On nous atteint dans notre dignité d'hommes lorsqu'on nous refuse l'enseignement de notre langue. On a dégradé des générations de Bretons par l'emploi du « symbole », par la mise en œuvre de méthodes coercitives pour l'extirpation de leur langue, par l'indécente raillerie qui accueille, ici et là, le bretonnant, par le refus d'accorder à sa langue le respect et les droits qui lui sont dus. On a appris au Breton à avoir honte de lui-même. On a détruit en lui le sentiment d'être, tel qu'il est, et parce qu'il est tel, un élément valable de la communauté humaine. En lui on a dégradé l'homme. Nous voulons lui rendre cette dignité en lui rendant l'usage officiel de sa langue.

On nous atteint dans notre dignité d'hommes lorsqu'on nous enlève notre histoire. Et, qu'on le veuille ou non, avant 1512, l'histoire de la France n'était pas notre histoire, sinon par le fait que nous eûmes trop souvent à partager avec elle le même champ de bataille ; et depuis, eh bien, notre rôle n'a-t-il pas été de fournir l'éternel rebelle ? « Est-ce de l'histoire nationale pour un Breton, » écrivait Augustin Thierry, dans sa *Lettre sur l'Histoire de France*, « que la biographie des descendants de Clovis et de Charlemagne, lui dont les ancêtres, à l'époque de la première et de la seconde race, traitaient avec les Franks de peuple à peuple ». L'histoire qu'on nous enseigne n'est pas notre histoire : ce n'est pas Charles le Chauve qui est nôtre, mais Nominœe, son vainqueur.

On nous atteint dans notre dignité d'hommes lorsque, par le jeu des lois économiques, on oblige 30.000 d'entre nous, chaque année, à émigrer — donnant ainsi à nos frères qui doivent quitter la Bretagne à la recherche du pain quotidien, l'impression qu'ils sont de trop dans leur pays, qu'ils sont inutiles, qu'ils sont un intolérable surplus humain. Le fait qu'il y ait actuellement à Paris environ autant de Bretons qu'il y en a dans le département du Finistère, sinon plus, montre assez jusqu'à quel point le processus de débretonnisation de la Bretagne par la contrainte économique a été poussé.

On nous atteint enfin dans notre dignité d'hommes lorsqu'on nous soumet, chaque heure du jour et chaque jour de la vie, à une débauche de propagande — pudiquement baptisée de bien d'autres noms : information, par exemple — qui n'a d'autre but que de nous rendre différents de ce que nous sommes, et de ce que nous devons être. Nous assistons désarmés, ou presque, à ce viol quotidien de notre conscience

nationale puisqu'il nous manque la seule organisation qui serait capable d'y mettre un terme — je veux dire un gouvernement breton.



C'est au point où le Breton s'insère dans la société qu'il se voit menacé. Notre conception d'une société saine est à l'opposé même du totalitarisme. Nous sommes anti-totalitaires. Pour le totalitariste, l'homme est au service d'un Etat : il doit tout lui sacrifier, à commencer par lui-même. C'est là la base

des régimes de dictature que nous voyons tristement fleurir sur notre planète. Nous considérons que l'Etat doit être au service de la Nation, et non point la Nation au service de l'Etat.

Or, voyons un peu quel sort nous subissons. Le Peuple Breton s'est formé, au cours de quinze cent années d'histoire, en une harmonieuse société naturelle. Sa valeur est d'être lui-même. Mais cette société voit maintenant sa vie dépendre du bon-vouloir d'un gouvernement qui n'est pas son gouvernement à elle. Elle est incorporée, minoritairement, à un Etat qui garantit les droits, et concrétise les appétits, d'une société voisine, dont la tradition la plus nette est d'avoir été constamment hostile. Elle est au service de cet Etat. Elle sert, non pas son propre bien, mais le bien de l'Etat. Et toute sa vie est organisée dans le sens de l'enrichissement, de la grandeur et de l'exaltation de cet Etat qui est la personnification politique, d'un autre peuple que le peuple breton. Le peuple breton est mis, sans pouvoir se défendre, au service d'intérêts étrangers : c'est là l'essence même du totalitarisme.



Le peuple breton ne pourra se reconstituer en société harmonieuse, responsable de son bonheur et de son progrès, que lorsqu'il sera maître de ses propres affaires ; que lorsqu'il élira un Parlement Breton, expression de souveraineté nationale et internationale ; ainsi, et ainsi seulement le peuple breton pourra-t-il faire la preuve de son génie créateur et, en établissant de fructueuses relations avec les autres nations, collaborer efficacement au bonheur de l'humanité.

Il ne s'agit point, comme l'affirment nos adversaires, de s'enfermer dans un provincialisme désuet : mais bien, au contraire, de rejeter le provincialisme parisien qui est le leur et qui

paralyse nos forces vives. Il s'agira, au lieu de n'avoir de relations qu'avec Paris ou que par Paris, d'entrer directement en relation avec les divers centres de civilisation mondiale. Il s'agit d'ouvrir toutes grandes les fenêtres de la Bretagne aux alisées du monde.



La liberté politique entraîne la responsabilité économique. Là encore il ne s'agit pas de créer je ne sais quelle autarcie démodée. Mais, qu'on me suive bien : actuellement nous exportons tout sur Paris, au prix que Paris veut bien nous donner ; et nous achetons tout à Paris, au prix que Paris choisit de nous vendre. La richesse de la Bretagne se trouve ainsi drainée vers des organismes pour lesquels les barrages de l'Afrique Noire et le Plan de Constantine passent, et passeront toujours, avant le bien-être du peuple breton. Nous ne demandons pas mieux que de continuer à expédier nos pommes de terre à Paris ; mais si la Grande-Bretagne nous offre un meilleur prix, pourquoi n'exporterions-nous pas là plutôt ? Nous ne demandons pas mieux que d'acheter des Dauphines, mais si nous pouvons avoir une Volkswagen ou une Volvo à meilleur prix ? Un Parlement Breton aura pour mission de disposer au mieux des richesses de la Bretagne — je veux dire au mieux des intérêts des Bretons eux-mêmes.

On a bien souvent lancé l'objection de la Bretagne pauvre, sans ressources, sans avenir. Qui, depuis la dernière guerre, prend encore au sérieux cette objection ? Nous avons une grosse production agricole, une bonne flotte de pêche, une population courageuse, d'inépuisables réserves d'énergie dans nos marées et nos cours d'eau, du fer, de l'uranium. Que n'a pas fait le Danemark avec beaucoup moins de richesses naturelles ?



La Bretagne doit reprendre sa place au soleil. Et elle ne peut le faire qu'en redevenant un Etat. Ce changement — de province sous-développée en nation heureuse de vivre — ne pourra que rendre service à tous : au peuple breton évidemment, mais aussi à tous les autres. Dans la justice et la liberté, des relations amicales et cordiales lieront la Bretagne à tous ses voisins. Une évolution générale en ce sens assainira

l'atmosphère de l'Europe Occidentale et permettra enfin — permettra *seule* — la construction de ce grand ensemble européen que nous souhaitons tous, établissant enfin entre les nations des relations qui, au siècle de l'atome, ne peuvent rester ce qu'elles étaient au siècle des diligences.

Pour aider le Mouvement culturel breton

KUZUL AR BREZHONEG

association des publications,
mouvements et écrivains
bretonnants

- Envoyez le produit de vos collectes
- Versez votre obole
- Demandez des insignes

à L. MORVEZEN, fils
6, avenue de la Gare, CONCARNEAU
C. C. P. 1316-63 Nantes

Le cadre politique de la vie des citoyens bretons

par

Gérard TOUBLANC

Si l'on examine le droit positif breton, c'est-à-dire l'ensemble des règles et lois réellement appliquées, en se préoccupant des garanties par lesquelles étaient protégés les droits et les libertés des personnes investies de la nationalité bretonne, au Moyen Age, l'on fait dès le premier abord une double constatation :

- 1) qu'il existait un grand nombre de garanties efficaces ;
- 2) que la comparaison de ces points de droit avec les législations contemporaines et même modernes fait apparaître un plus grand nombre de règles tendant à protéger les personnes, sous l'empire des lois bretonnes.

Ces faits revêtent une grande importance et n'intéressent pas les seuls spécialistes du Droit et de l'Histoire ; ils sont les éléments constitutifs de la vision bretonne, de la vie en société, *partant, ils définissent l'idéal proprement breton*. En outre, ils nous apportent l'explication d'un certain nombre de faits historiques du passé du groupe breton. Nous atteignons ainsi à la connaissance des fondements de la science politique bretonne et cette connaissance relève du présent et de l'avenir, car elle embrasse un grand nombre de faits économiques et humains indépendant des périodes de l'Histoire.

Nous considérerons successivement les grands principes du droit des personnes dans l'Etat et des règles mêmes de cet Etat, en examinant par quoi ces règles diffèrent de celles que contient le droit français pris comme référence de comparaison étant, de facto, le droit actuellement appliqué en Bretagne. Nous évoquerons brièvement les origines du droit breton, son évolution, et notre conclusion aura pour objet de déterminer la valeur actuelle et future des grands principes de la science politique bretonne.

Principes bretons

Les textes bretons portant principe sont tous créateurs de *droits objectifs*, c'est-à-dire réellement efficaces par opposition à des formules dépourvues d'application et n'étant dès lors que *droits subjectifs* au sens philosophique de l'expression.

Exemple : Les préambules des Constitutions et la Déclaration des droits de l'Homme (constituant le droit des personnes dans l'Etat français) ne peuvent être opposés aux actes législatifs ou gouvernementaux, qui en violent fréquemment la lettre ou l'esprit : ils ne sont que des droits établis dans l'imaginaire et exclus du réel. Dans le cartulaire de Redon, nous voyons Nominoë trainé en justice ordinaire par des laboureurs ; il résulte d'une série de faits de ce genre que l'on pouvait attaquer le gouvernement par les moyens normaux du Droit. Ceci est à comparer à l'impossibilité, en droit français, d'attaquer un organe public ailleurs que devant un tribunal spécial qui le jugera avec privilège.

Le citoyen breton nous apparaît dès lors comme un personnage investi de droits efficaces qui en assurent la liberté et le rendent redoutable.

La liberté

La liberté du droit breton, *droit objectif*, est d'une autre nature que celle du droit français. C'est un *Statut de Majesté* fait d'une multitude de règles précises et très strictes, créant des droits et les protégeant. Ceci se vérifie dans le fait que les langues celtiques ne comportent pas de traduction littérale du mot « liberté » (*frankiz* est un mot français d'introduction récente). Aux lieu et place du mot « liberté » figure l'expression « *Honneur du visage* ». Par opposition, en droit français la liberté est conçue comme une absence de contrainte et d'obligations.

Exemplé : En France, l'idée de liberté réside dans l'aspiration « à faire tout ce que l'on veut ». En droit celtique, on ne se tient pour libre que si le droit à la Justice est un statut « établi certain » (*Coutume de Bretagne*), effectivement existant, et ce statut repose sur le souci constant de promotion sociale procédant d'une égalité « par en Haut », souci exprimé par les rédacteurs bretons au chapitre 236, fixé par la croyance populaire dans la formule « *Holl Vretoned tud jentil* ».

Cette différenciation est d'importance, car leur *Statut intan-*

gible et certain mettait les citoyens bretons à l'abri de toute exaction, alors que la liberté française peut être réduite à néant par un fait économique ou politique quelconque, sans qu'elle cessa pour autant d'être affirmée en Principe.

La nature sociale des droits

La nature du droit individuel en droit breton est très particulière. Elle se définit comme une règle tendant à mettre son sujet en état de concourir dans de bonnes conditions au *Commun profit*. La notion même de « commun profit » apparaît comme étant le principe suprême qui commande aux lois et permet, quelque soit la solidité et la légitimité d'une règle juridique, d'y apposer une exception.

Exemple : La *propriété* est battue en brèche par le « commun profit » qui s'y oppose de différentes manières, telles qu'obligation de concourir à la réparation des sinistres dont est victime le voisin ; aide aux jeunes ménages de l'entourage ; permission de s'emparer d'un bien inutilisé sans qu'il y ait vol, etc... Chaque droit, sans exception, est assorti d'une obligation, *d'un devoir*, qui a pour effet de le soumettre aux impératifs sociaux ; il n'y a pas de droits destinés à satisfaire au seul égoïsme de son détenteur.

La vie juridique française est sous l'empire de la règle : peu importe que le monde périsse, du moment que l'administration de la justice suive son cours, « *Pereat Mundi Fiat justiciæ* », auquel la loi bretonne oppose : « les lois sont à référer à la chose publique comme médecine au corps humain, pour ce que tout, ainsi que médecine profite au corps humain, profitent les lois à la chose publique » (Préambule de la *Coutume de Bretagne* du début du XIV^e siècle).

Ceci se vérifie dans l'application journalière des lois devant les tribunaux.

La règle « justice ne doit pas faire méfait sur méfait » interdit qu'une solution judiciaire, cependant légale, ne vienne inopportunément troubler une situation sociale.

Le grand juriste Planiol pouvait dire, à propos du Droit Breton : « *L'aspect le plus remarquable de la Coutume de Bretagne est l'esprit de solidarité qui l'anime* ».

Droit pénal

Si l'on aborde la répression des actes criminels et délictueux,

on retrouve la permanence du même principe de primauté des intérêts du corps social.

Le droit pénal breton ne cherche pas à punir. Il ne tend qu'à réparer un dégât causé à un point quelconque du pays. Il voit dans le délinquant coupable d'un méfait, un malade dont il faut guérir la maladie. Si ce malade est incurable, on le supprimera par élimination (mort, réclusion, etc...) ; si le délinquant, même coupable d'une faute grave, apparaît « récupérable », guérissable, il sera « remontré courtoisement » et pardonné afin de vivre normalement. Par-dessus tout, la répression des fautes est commandée par le principe que « Justice doit être plus esmue d'absoudre que de châtier », et le droit pénal breton pose le principe de la suprématie de la valeur de l'homme et prive toute autre construction juridique contradictoire, dans la mesure où elle peut contredire ce droit social (droit canonique, droit commercial, etc...), des voies d'exécutions et de toute réalité objective (Chapitre 293).

L'État

Le droit privé et le droit public bretons ne font qu'un et les principes qui ordonnent l'État sont les mêmes que ceux qui régissent le citoyen. Il n'y a pas dualité de deux droits opposés comme dans le Romanisme (droit français, etc...) où le droit public est autonome par rapport au droit privé.

Ce droit, qui consacra la majesté de l'homme et lui fixa un statut social objectif, régla l'État dans une même perspective.

L'État n'apparaît pas comme un organe supérieur d'autorité procédant de droit divin ou comme une fonction naturelle supérieure de commandement (constitutions françaises monarchiques puis républicaines, écrites ou non), mais comme un *service public aux pouvoirs strictement délimités*. Chargé à l'origine de faire régner la fécondité et avec l'évolution des idées, l'État eut pour objet d'assurer le « Commun profit » (Chap. 335). Pour ce faire, il sera investi de pouvoirs suffisants, mais il sera très strictement veillé à ce que ces pouvoirs ne soient pas détournés de leur but, et n'aboutissent au règne de la tyrannie et de l'arbitraire. D'où notion de *contrôle*.

Ce contrôle sera exercé par des tribunaux, en l'occurrence le Parlement de Bretagne. Nous sommes éloignés de l'État français du XX^e siècle interdisant à la justice de vérifier la légitimité juridique des lois qu'il édicte. Cet ensemble de règles est d'essence démocratique au sens moderne, car, selon la

définition de l'École bretonne formulée par La Chalotais (1), le corps judiciaire apparaît comme un mandataire du corps social chargé de défendre les intérêts des différents éléments de l'État et de la collectivité, dans une stricte optique de primauté du social sur l'individuel ; la Justice n'étant pas conçue comme une simple administration de l'État, comme c'est le cas en France.

Les citoyens peuvent provoquer localement la modification des lois s'ils en font la demande par pétition (cf. Mandements de Jehan V). Les lois sont en tous cas le fait du groupe qui les accepte où les confectionne par l'usage, et ces lois sont supérieures à l'État qui y reste soumis. Toutefois, les lois bretonnes ne sont pas des écrits figés, c'est une « *Jouxte raison* » créatrice d'équité, dans le cadre des principes généraux qu'impose la conscience bretonne source de la loi.

La légitimité

L'État (chef de l'État, chancellerie, etc...) ne trouve pas sa justification dans son mode de formation. En droit breton, le fait que l'organe de direction de l'État se crée, vit et agit conformément aux règles de forme qui en fixent les modalités, ne suffit pas à garantir la légitimité. Nous sommes ici en présence de l'un des principaux faits contrastant avec le droit public français, très rigide en ce domaine de pure formalisme. Le Roi de France était légitime parce qu'il était l'aîné des enfants mâles d'un précédent Roi ; le Président de la République française est réputé « légitime » dès l'instant qu'il est élu conformément aux règles propres à cette élection. Le droit breton, par opposition, était peu exigeant quant aux formes d'accession. En revanche il imposait des *obligations de Résultat*, il requérait un *fonctionnement dans l'intérêt social et ce fonctionnement conférait seul la légitimité*. La « Coutume de Bretagne », au chapitre 335, à l'instar du *Senchus More* jadis, créant la responsabilité de « celui qui est grand (dans la cité) et qui se relèvera abaissé », ne laisse aucun doute à cet égard, et l'Histoire nous enseigne que la légitimité d'un duc restait très précaire. Le Roi de France, « héritant » d'Anne de Bretagne, était conscient de cette fragilité de son titre, d'où l'anxiété avec laquelle fut recherché un titre de légitimité réputé meilleur, délivré par les États, assemblée politique démocratique au sens moderne.

(1) « De la Théorie des Classes ».

Dernier point, nous constatons que le parlementarisme était conçu en permanence comme seule base de gouvernement légitime.

Marcel Planiol, explicitant d'Argentré, analysait les lois des ducs en « *pactes qui supposaient l'accord de la Nation* », et cette idée est très nettement exprimée dans l'acte dit *Testament des Etats de Bretagne* de 1789 :

« Il a été dans tous les temps chez les Bretons l'expression « naturelle des sentiments des citoyens, de s'assembler en « corps d'Etat, d'annoncer une intention publique et générale « de vouloir vivre et mourir sous l'empire des lois, anciens « droits et usages. Voilà le serment de nos ancêtres, soyons « dignes d'être leurs descendants et que le même serment ne « cesse jamais de nous unir, pour la défense des droits de la « nation, de ses libertés, de son bonheur. »

Ce texte est d'ailleurs le seul monument de principe, de droit public breton, qui soit actuellement, au XX^e siècle, invoquable de par sa forme et l'Autorité dont il émane.

Il ressort de tout ceci que l'Etat était conçu non comme une personne morale autonome et particulière (idée française et germanique), mais comme une *association des citoyens réglant la vie publique et préposant des techniciens à cet effet*, lesdits techniciens étant soumis aux règles communes et aux impératifs sociaux. A noter que les citoyens ne sont pas eux-mêmes réputés libres de vouloir ce qui leur plaît, mais ils sont liés par un « *Serment* », par la vocation héréditaire du groupe.

Le droit breton apparaît comme une synthèse des intérêts particuliers et de l'intérêt collectif, tendant à ordonner harmonieusement les différents rapports tant des particuliers entre eux, que des particuliers confrontés à la collectivité.

Origines historiques

Le comparativisme nous révèle sans difficulté l'origine des particularités de ce droit breton, de cet ensemble de grandes idées ne coïncidant pas avec les fondements du droit et des sciences politiques de l'Espace français :

Le prototype de chaque règle bretonne se trouve dans le *Senchus More*, coutume en recueil législatif irlandais des environs de l'an 800, et dans le *Cyvreith ieu Hywel dda* et les différents codes gallois du XI^e siècle.

Cet ensemble harmonieux aux caractéristiques très accusées, suppose une spéculation de philosophie politique séculaire, une civilisation parfaite et ancienne (cf. notre étude in « *Labour* » 1959, N^o 6).

Les sciences politiques celtiques et plus particulièrement le Droit sont un legs du druidisme, et quelques rares règles seulement ont été modifiées par l'influence chrétienne (mariage, etc...). Mais un esprit nouveau — issu de l'alliance du Christianisme et du passé ancestral qui imprima sa marque à la Religion nouvelle : avec saint Yves naîtra un glorieux *surgeon* de la Tradition bretonne — le Christianisme social qui, à l'époque moderne, connaîtra une expansion universelle, aspect glorieux parmi d'autres du génie créateur de la pensée celtique bretonne.

Les particularités du droit breton sont à la base de nombreux phénomènes historiques :

- conflits de la chancellerie avec les évêques qui répugnaient souvent à se voir privés des moyens d'action pratique alors d'usage dans la chrétienté ;
- haute noblesse irritée par ce droit égalitaire et anti-féodal, tournant ses regards vers le Roi de France ;
- bourgeois recherchant appui en France contre un droit qui privait la richesse des attributs de puissance et d'inégalité sociale qu'elle procure ailleurs.

Bertrand d'Argentré, lorsqu'il écrivait au XVI^e siècle « que les françois ayent leur Droit, Nous, nous gardons nos coutumes propres », touchait au fond du problème historique fondamental et ceci se vérifie aux faits suivants : dès 1531, le chancelier du Prat, imposé au gouvernement de la Bretagne comme chancelier par le Roi de France (la chancellerie ne fut supprimée qu'en 1532), faisait réformer en bloc tout le droit breton ; Bertrand d'Argentré, réputé « incarnation du particularisme breton », réalisait une contre-réforme tendant au retour du système breton, de 1574 à 1580 ; la révolte de 1675 avait pour revendication « La Liberté Armorique » (Code Paysan, article 4) ; enfin, les adversaires de l'Autonomie bretonne au XVIII^e siècle et lors de la Révolution française qui les fit triompher, avaient pour objectif la suppression du droit breton.

Tout ce long drame historique procède de la friction de deux philosophies, de deux visions contraires du monde et de la vie en société. La Bretagne était un Etat de type social anti-

individualiste et égalitaire, comme jadis les Egyptiens, les Celtes et les Américains pré-colombiens. La France était un Etat plus autoritaire politiquement, mais infiniment plus libéral : individualiste et capitaliste. L'époque moderne, où nous voyons se multiplier ce genre de conflits, nous enseigne surabondamment ce qu'en est l'âpre férocité.

CONCLUSION

Valeur actuelle

La science politique bretonne dans tous ses aspects juridiques et philosophiques représente une valeur actuelle à un double titre : tout d'abord, parce que c'est l'expression authentique du génie du peuple breton, et qu'à ce titre c'est le seul cadre humain qui lui convienne et lui permette d'être lui-même, de réaliser ce « soi » social et historique qui est tout notre idéal de militants bretons modernes sans distinction de tendances ; ensuite, parce que nous sommes en présence d'un ensemble homogène et harmonieux de concepts sociaux prudents et réalistes, résultant d'une expérience millénaire, évitant les égarements possibles de ce qui procède directement des vues abstraites de l'Esprit.

Il est évident que ce ne sont pas les règles en elles-mêmes qui sont actuellement valables, ces règles ayant été édictées en fonction d'époques bien déterminées et révolues, mais ce sont les principes intemporels qui supportaient ces règles qui, eux, sont valables perpétuellement.

L'influence de l'Ecole bretonne a été considérable dans le passé : dès le Haut Moyen Age, les juristes bretons formulèrent le principe de la condamnation de la violence comme source de droit public (Ermold le Noir et Grégoire de Tours y font écho) ; les concepts européens de la Chevalerie avaient une origine strictement bretonne (le Galaad) ; le droit international est une création bretonne de l'Ecole argentréenne ainsi, pour une bonne part, que le droit naval.

Dans le droit français libéral et romaniste, nous voyons, l'influence des courants d'idées, apparaître des règles qui caractérisaient le droit breton, rompant de plus en plus l'homogénéité de ce droit et l'écartelant.

Toutefois aucun droit, même celui des différents Etats

socialistes modernes, n'égale l'unité de vue, l'harmonie et la synthèse parfaite du droit breton.

Nous sommes ici en présence de la matière où la Bretagne exprima le mieux son génie.

Les droits celtiques posèrent les premiers des principes de sécurité sociale : le *Senchus More* irlandais des environs de l'an 800 disposait déjà, de par la Règle « *Cach Dichenn Co Rig* », de la responsabilité des pouvoirs publics à chaque lésion sociale, et le droit breton, d'une inquiétante logique, précisait les protections dues au citoyen en raison de ce qu'il coûte au corps social, c'est-à-dire de sa valeur économique, et l'assistance sociale était organisée dans tous ses détails.

Jean IV, définissant « la magistrature souveraine » dans le discours d'ouverture de la session des Etats de 1398, définissait la fonction de l'Etat breton comme une action autoritaire souveraine « ayant pour but d'assurer les droits et les devoirs de tous ».

Le citoyen breton vivait dans un Etat qui était probablement le plus autoritaire et le plus étroitement centralisé d'Europe, dont l'administration intervenait sans cesse dans sa vie, pour lui imposer de se servir de ses droits et de satisfaire à tous ses devoirs et pour le soumettre au « commun profit » jugé supérieur à tout sous l'empire d'une législation qui qualifiait de crime le fait d'user de ses biens stérilement pour le « commun profit » (Chapitre 279).

Le citoyen breton vivait dans un cadre de vie où tous les aspects de sa personnalité étaient protégés, où tout tendait à satisfaire à ses besoins et à l'élever sans cesse, spirituellement et économiquement. Toutes les autorités étaient responsables judiciairement et politiquement envers lui, de manière quasi-inégalée dans le monde moderne ; il jouissait d'un statut « d'habeas corpus », c'est-à-dire d'inviolabilité, comparable à ce qui existe actuellement en Grande-Bretagne.

Nulle autre législation ne peut donner aux Bretons l'équivalent de ce que leur procurait leur Droit, et l'on doit à cet égard citer Montesquieu : « Les lois doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre » (*L'Esprit des lois*).

NOTRE SALUT EST ENTRE NOS MAINS

Un lecteur nous écrit ce qui suit : « J'ai relevé dans le journal de Paris « La Terre Bretonne », du 9-1-60, un petit article perdu dans un fatras de nouvelles diverses, à l'intérieur du journal et non en exergue, dans la rubrique « Echos Lorientais » :

« Dans le cadre de l'expansion industrielle, deux firmes Goad Year et Firestone, avaient envisagé de s'établir dans notre cité... mais le gouvernement les a obligées à choisir entre cinq villes du Nord et elles se fixeront à Amiens et à Béthune... »

Cela semble coïncider avec le plan de M. Debré qui veut vider la Bretagne pour que les Bretons aillent repeupler le centre de la France. Il y a longtemps que nous sommes fixés sur les bons sentiments de Paris à notre égard. La Bretagne a toujours été pour ces Messieurs le réservoir d'hommes que l'on veut maintenir dans la stagnation, pour y puiser les bras qui font défaut ici et là à la France. L'été dernier, il m'est arrivé de discuter, dans une petite ville de Normandie, avec un policier originaire de Bretagne, que ses fonctions mettent en rapports fréquents avec de hauts personnages de la République. « Je voudrais bien prendre ma retraite et rentrer en Bretagne, me dit-il, mais j'ai un fils qui est encore à caser. Et chez nous il n'y a pas de débouchés. » Comme j'exprimais l'espoir que les revendications bretonnes aboutiraient quand même un jour, mon interlocuteur me répondit : « N'en croyez rien ! J'en ai parlé récemment à un ancien ministre qui m'a dit sans ambages : — Nous ne donnerons jamais rien aux Bretons. Si la Bretagne était organisée et industrialisée, où prendrions-nous les fonctionnaires, les militaires et la main-d'œuvre à bon marché dont nous avons besoin ? »...

Evidemment je savais cela depuis longtemps ! Mais je crains qu'un certain nombre de Bretons, même parmi ce qu'il est convenu d'appeler les militants, s'imaginent qu'ils obtiendront ce qu'ils demandent à force de pétitions, de démarches et de

courbettes. Ceux-là se trompent. Ils méconnaissent l'Histoire qui enseigne le contraire ! Je les adjure de comprendre que le combat que nous menons pour la Bretagne n'est pas une plaisanterie ni un original passe-temps, pour ceux que n'intéressent ni le sport, ni la chasse, ni la pêche ! Qu'ils réalisent l'enjeu de la lutte et qu'ils se disent que pas un instant ils ne doivent ralentir leur effort. A tous je dis : aidez-nous ! Diffusez « Ar Vro ». N'entravez pas notre marche par une négligence coupable dont la Bretagne fait les frais. Il nous faut de l'argent et des abonnés nouveaux. Nous ne pouvons pas tout réaliser par nous-mêmes. Nous avons besoin de vous. Encore une fois : à l'aide, à l'aide, pour que vive la Bretagne.

R. Pennek.

P. S. — Abonnement : 10 NF l'an. — Trésorerie J. DESBORDES, 14, rue Colbert, Concarneau. - C.C.P. 1493-79 Nantes.

Si vous avez des amis qu'AR VRO pourrait intéresser, indiquez leur adresse à Pennek, en y joignant la somme de 2,50 NF (deux paquets de cigarettes !).

VIENT DE PARAÎTRE :

- ★ GWENNIG HA GWENOLA.
- ★ KISTINENN.

Deux nouveaux titres (n° 11 et 12) dans la délicieuse collection de livres illustrés pour enfants éditée par AL LIAMM.

2,00 NF l'exemplaire : C.C.P. 1499-51 Rennes.
P. Denis, Le Ris, Ploaré, Douarnenez.

CATHOLIQUES ET MINORITES

Compte-rendu par J. C.

Le 13 décembre 1959, en la célébration de Saint Corentin, qui rappelle à jamais à une Bretagne consciente d'elle-même la mort de l'abbé Perrot, s'est tenue à Paris, à la « Maison de la Bretagne », la réunion constitutive du F.R.A.M.M. (Comité Catholique pour la Fraternité d'Action des Minorités Métropolitaines). A cette réunion, M. Michel de Penfentenyo exposait la doctrine de l'Eglise, M. Jean Lesaffre parla au nom des Occitans, et M. Paul de la Fabrègue au nom des Catalans ; M. Urrestarazu, délégué du journal « Eusko-Deya », représentait le Pays Basque, et M. l'abbé Tarré les Catalans d'Espagne. MM. de Gouyon-Matignon, Ters et H. Caouissin donnèrent les points de vue bretons. M. Perig Keraod dirigeait les débats.

Ce n'est pas la première fois qu'un contact s'établit entre Catholiques des diverses minorités de la métropole. Herri Caouissin rappela les précédents du Congrès du Bleun-Brug 1927 qui votait une motion de sympathie et de solidarité avec les Alsaciens persécutés ; le Congrès du Bleun-Brug de 1937 de 1937 réunissait déjà des personnalités comme l'abbé Mévellec, qui représentait les Bretons émigrés du Sud-Ouest, l'abbé Salvat l'Occitanie, l'abbé Laffitte le Pays Basque, sans parler des délégués du Pays Basque espagnol, de l'Irlande, du Pays de Galles, de la Flandre belge... L'initiative, cette fois encore, repart des Catholiques Bretons.

Un rapide tableau historique, magistralement brossé par Perig Keraod, rappelle que la situation géographique actuelle des minorités nationales en France est aussi vieille que la France elle-même : le mythe de l'Etat-Nation ne change pas les réalités. Et ce fut un jeu d'établir le parallèle entre la vitalité chrétienne de ces minorités nationales et le dessèchement religieux des pays du Centre contaminés depuis longtemps par le rationalisme français ; un jeu aussi de souligner la remarque de P. Limagne dans *La Croix* du 13 décembre 1959 : « On a beaucoup dit, et justement, que la difficulté d'un règlement de l'affaire scolaire tenait à l'impossibilité où se trouvait notre République si unitaire de trouver des solutions adaptées aux différentes régions. Dans la mesure où Paris se décharge sur

les municipalités et sur les conseils généraux de devoirs qu'en fait leur incombent, on sort d'une situation trop délicate. Il sera plus facile désormais d'en finir avec une discrimination qui prenait parfois, celle-là, le caractère d'une véritable ségrégation ».

Ces lignes générales clairement établies, M. de Penfentenyo (de la Cité Catholique) exposa les principes de la doctrine catholique sur la décentralisation et les droits des minorités, de Léon XIII (*Rerum Novarum* : 1891) jusqu'à Pie XII (messages de Noël 1941 et 1954). L'Etat n'a pas tous les droits, parce que l'Etat n'est pas la seule Société où l'homme doit vivre. L'étatisme (ou accaparement de toutes les activités par l'Etat) conduit au totalitarisme et à la servitude. Le rôle de l'Etat est d'aider à l'épanouissement de la personne humaine, non de la détruire et de l'absorber.

Dans une saine doctrine catholique, la nationalité, constituée d'hommes qui ont ensemble un héritage commun, a des droits réels et imprescriptibles ; elle n'a pas pour autant et toujours tous les droits. Un Etat qui se trouve composé de multiples nationalités et qui les respecte en assurant le vrai bien commun (tel la Suisse par exemple) a des droits non moins réels contre lesquels s'élèverait injustement une minorité nationale. L'Eglise n'accepte pas comme un absolu le « PRINCIPE DES NATIONALITES », issu de la Révolution Française et générateur de conflits sans fin. De moins en moins une nation peut se suffire à elle-même. Le vrai bien commun d'une nation n'exige pas toujours une indépendance politique totale. Les divers cas appellent solutions diverses. Le problème sera plus souvent de savoir vivre « avec »... et non de vivre « en dehors ».

La discussion qui suivit permit à certains contradicteurs d'attaquer avec virulence la « politique » ecclésiastique. Il est bien vrai que les hommes, même les hommes d'Eglise, ont dirigé trop souvent leur action en fonction de considérations qui tenaient plus au désir de plaire au pouvoir établi que de respecter les droits légitimes des peuples minoritaires. Il s'est trouvé, et il se trouve, des prêtres qui se font autant et plus les agents de l'expansion de la culture française que vrais ministres du Christ ; et on le constate aussi bien en Occitanie, qu'en Alsace ou en Bretagne. Cela est vrai : mais ces défaillances « humaines » ne changent pas la doctrine authentique de l'Eglise, même si elles n'est pas appliquée et respectée.

Provence, Languedoc sont les pôles de résistance de cette

culture *occitane* qui déborda jadis le Massif Central et se défend encore pied à pied contre l'envahissement (sur ses 31 départements) d'une radio et d'un enseignement pratiquement monopolisés. Jean Lessafre, délégué de l'Occitanie au Cartel de défense des Langues Minoritaires devant le Parlement, nous dit le choc, la ligne d'arrêt, que détermina « Mireille ». Aujourd'hui, un Occitan est fier de pouvoir parler sa langue : ce n'était pas vrai il y a cent ans. Et pourtant, à Lourdes, Notre-Dame parla occitan à Bernadette. Exemple qui détermina, l'an passé, prêtres et religieux d'Occitanie à constituer la P.R.A.L.O., association où se sont inscrits ceux qui entendent reprendre dans la vie paroissiale la langue du pays où on l'avait trop vite délaissée.

Paul de la Fabrègue brossa un vibrant raccourci de l'histoire de la Catalogne et souligna, en terminant, que le catalan, utilisé dans les actes officiels jusqu'en 1701, a l'avantage d'avoir été revivifié par les réfugiés catalans venus d'Espagne à la suite de la guerre civile. Mais, sur les plans d'enseignement primaire et supérieur, rien de sérieux n'a été fait malheureusement pour le maintien de la langue...

...Cependant que la langue basque, au contraire, vient de marquer un point, et de taille, dans l'enseignement libre, par la décision épiscopale d'août dernier : obligatoire dans les cours primaires et les classes du premier cycle. Et le temps manqua pour lire les messages et les rapports adressés au F.R.A.M.M. par l'abbé Salvat au nom de l'Occitanie, par l'abbé Gantois pour la Flandre et par M. Joseph Harnist pour l'Alsace.

Le Comité adopta une série de résolutions solidement appuyées sur des considérants, fondés sur les principes et les faits, rassemblant les revendications regardées comme indispensables pour sauver le patrimoine et la personnalité des minorités nationales métropolitaines.

En voici quelques grandes lignes :

« 2. — S'inspirant étroitement de la doctrine politique définie par les Papes et résumées par Pie XII dans ses messages de Noël de 1941 et de 1954, le Comité déclare qu'il existe une solution catholique permettant de concilier les exigences de l'unité de l'Etat avec la nécessité de sauvegarder et de développer la vie des Minorités nationales sur le territoire métropolitain. Cette solution est inapplicable tant que l'Etat ne renonce pas « à faire de la nationalité dominante la base de sa force d'expansion » (mes-

sage de Noël 1954), c'est-à-dire tant que subsistera le mythe de l'Etat-Nation lancé par la Révolution Française. — « Dans le domaine d'un ordre nouveau fondé sur des principes moraux, il n'y a pas de place en effet pour l'oppression, ouverte ou sournoise, des particularités culturelles et linguistiques des minorités nationales » (message de Noël 1941). La solution catholique du pluralisme national dans un Etat unifié ne saurait être fondée (pas plus d'ailleurs en métropole qu'en Algérie) sur le règne du nombre et la pesante loi de la majorité. Elle implique avant tout la reconnaissance par l'Etat des « Communautés naturelles préexistantes », dont les minorités nationales constituent le type le plus parfait. Elle consiste à construire la hiérarchie du corps social sur la base d'une décentralisation totale (à la fois économique, culturelle, administrative et politique) qui, seule, peut permettre de restituer aux communautés naturelles les droits usurpés par les organismes centraux. Elle appelle l'instauration d'un ordre fédératif dans lequel les minorités ethniques pourront exercer les libertés indispensables au maintien et au développement de la vie nationale.

« 3. — Le Comité défendra les particularités linguistiques, culturelles et folkloriques qui constituent le patrimoine de chaque minorité. Ainsi que l'écrivait Ch. de Gaulle, oncle de l'actuel président de la République, en 1870, dans sa « pétition pour les langues provinciales » au Corps Législatif : « Toutes les langues qui se parlent dans une région particulière de la France ont droit au titre de langues nationales. Ce n'est que par ignorance ou par esprit de tyrannie qu'on peut confisquer l'usage exclusif de ce titre pour ce qui est, à proprement parler, la langue de l'Etat ». Le Comité travaillera, par tous les moyens légaux à obtenir l'autonomie culturelle des minorités linguistiques dans le cadre de l'Etat. Il réclame dès maintenant l'enseignement obligatoire des langues minoritaires dans les écoles des Pays Basques, de Bretagne, de Catalogne, de Flandre et d'Occitanie.

« 4. — Se félicitant des mesures prises en faveur de la langue basque par Mgr l'Evêque de Bayonne, le Comité appelle l'attention de l'épiscopat sur la gratitude que les fidèles ne manqueraient pas d'éprouver à le voir s'inspirer de cet exemple en rendant l'enseignement des langues minoritaires obligatoires dans les écoles privées des diocèses où elles sont encore en usage. Le Comité adresse au Ch. Salvat ses respectueuses félicitations pour l'œuvre accomplie à Toulouse par l'Institut Catholique pour le dévelop-

pement des Etudes Occitanes ; s'autorisant de cet exemple, demande la création d'une chaire d'Etudes Celtiques aux Facultés Libres de l'Ouest (Angers) ; constate avec joie la vitalité de l'école bretonne de Plouézec et en félicite le directeur ; exprime le vœu que se constituent, dans le clergé des autres minorités, associations analogues à la P.R.A.L.O.

« 5. — ...Il préconise des solutions régionales du problème scolaire, qui pourraient consister, suivant les cas, soit dans l'établissement de statuts analogues au statut de l'Alsace-Lorraine, soit en des mesures énergiques de décentralisation qui rendraient aux élus locaux et aux communautés territoriales la liberté totale de gérer les budgets scolaires EN DEHORS DE TOUTE QUESTION DE PRINCIPE. »

Avant de se séparer, l'assistance, qui remplissait entièrement la grande salle de la « Maison de la Bretagne », chanta les quatre hymnes nationaux : *Le Lion des Flandres*, le *Gernikako Arbola*, la *Coupo Santo* et le *Bro Gozh va Zadoù*.

Des bulletins d'adhésion, comportant souscription de 200 ou 500 francs pour recevoir la documentation, ont été signés. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Perig KERAOD, 6, Villa d'Estienne d'Orves, Clamart (Seine).

Leçons d'ABEOZEN sur le BARZAZ-BREIZ
professées à la SKOL-UHEL E. ERNOD

NOTENNOU EVIT STUDI BARZAZ-BREIZ
gant F. Eliès

Etudes critiques et littéraires sur les plus
importants des chants du Barzaz

Le cahier n° 1 est maintenant paru : 3 NF

Dr ETIENNE, Maen ar Ya, Châteaulin (Finistère)

Edité par PREDER — C. C. P. 16.093-13 Paris

Abonnement aux 4 cahiers de Preder : 10,00 NF

PAROLES

« Dans le monde que j'évoquais tout à l'heure, et dont j'ai dit qu'il était très dur et très difficile, dans ce monde il y a toujours un grand combat. C'est le destin des hommes, c'est la loi de notre espèce. Je crois que, pour le moment, si l'on voulait résumer le combat du monde, on pourrait le résumer en ce qu'il est engagé entre ceux qui veulent ou ceux qui renoncent à la liberté. C'est une chose aussi ancienne que les hommes, la liberté. Je crois que c'est toujours l'enjeu, aujourd'hui plus que jamais. »

Général DE GAULLE,
DAKAR, 13 décembre.

« Les grands Etats modernes — Etats-Unis, Union Soviétique, Canada, Inde — ont une structure fédérale. Il s'agit d'épanouir des collectivités en assurant les libertés locales. C'est la force des patries qui fera la force de la nation.

Nous allons plus loin, puisque la réforme administrative, instituée au Sénégal et au Soudan, prévoit l'organisation des Républiques fédérées en « régions » possédant chacune une Assemblée régionale dotée de pouvoirs limités, mais efficaces. Une des faiblesses de la France est peut-être son centralisme excessif qui étouffe la vie régionale. »

Léopold SENGHOR,
DAKAR, 15 décembre.
(déclaration au correspondant du Monde)

« Vous avez le droit et le devoir d'aimer votre pays, de désirer et de promouvoir son indépendance. Ce droit et ce devoir sont inscrits dans le cœur des hommes et nul ne peut vous les dénier.

Loin d'être un crime, l'amour de la patrie, le désir de son indépendance et les efforts pour la réaliser sont une source puissante de multiples vertus et d'acte d'héroïsme lorsqu'ils sont régis par la loi chrétienne. Ne condamnez donc pas ceux

qui affichent de tels sentiments et qui parfois ont souffert dans leur âme et dans leur corps pour cette seule raison. »

Mgr ROLLAND, évêque O' ANTSIRABÉ,
Janvier 1957.

« L'Eglise, comme le droit naturel, reconnaît la liberté des peuples à se gouverner eux-mêmes... En conclusion, nous reconnaissons la légitimité de l'aspiration à l'indépendance, comme aussi celle de tout effort constructif pour y parvenir. »

Lettre pastorale des Evêques de Madagascar,
Novembre 1953.

« Si le Nationalisme (...) signifie le désir du peuple de participer pleinement à la vie et au développement du pays ; s'il signifie le désir des Noirs de sauvegarder ce qu'ils estiment constituer une valeur traditionnelle et culturelle et qui n'est pas contraire à la loi morale ; s'il signifie leur désir de se refuser à devenir des « ersatz » d'Européens qu'on a privés de leurs caractères propres et jetés dans la production de masses sans caractère ; s'il signifie leur désir sincère d'être considérés par tous et traités par l'Etat comme des citoyens égaux en droit aux Blancs, alors de telles aspirations sont sans conteste au-dessus de tout reproche et l'EGLISE DOIT LES SOUTENIR. »

Mgr LAMONT, évêque d'UMTALI,
Rhodésie du Sud, 1959.

« La souveraineté internationale signifie quelque chose, elle signifie beaucoup. Elle signifie qu'un peuple prend dans le monde ses responsabilités lui-même.

Elle signifie qu'il exprime pour lui-même, par lui-même, et qu'il répond de ce qu'il dit, et qu'il répond de ce qu'il fait. Cela, dans la société des hommes, est évidemment capital.

...L'essentiel, pour jouer son rôle international est d'exister par soi-même, en soi-même et chez soi. Il n'y a pas de réalité internationale qui ne soit d'abord une réalité nationale ; il faut qu'un pays qui joue son rôle dans le monde prenne les voies qui le lui permettent, et ces voies sont d'abord qu'il se constitue en Etat. »

Général DE GAULLE,
DAKAR, 13 décembre.

CHRONIQUE FLAMANDE

LA QUESTION LINGUISTIQUE.

Le problème qui a surtout retenu l'attention des Flamands en 1959 est celui du recensement linguistique. Bien qu'il soit assez difficile d'exposer en quelques lignes la question des langues, nous voulons essayer de résumer la situation actuelle en Belgique.

Il existe en Belgique deux communautés linguistiques et culturelles. Les quatre provinces du nord forment la Flandre, les quatre du sud la Wallonie ; la neuvième province, le Brabant, située au cœur du pays, est territoire mixte : elle comporte un arrondissement flamand, un autre wallon et, enfin, l'arrondissement de Bruxelles qui appartient historiquement à la Flandre, mais où, sous l'influence de la capitale, la francophonie s'intensifie de manière effrayante.

Lorsque, à la suite d'une lutte commencée en 1830, les « lois concernant l'emploi des langues » furent promulguées en 1932, le législateur croyait pouvoir mettre fin aux interminables querelles linguistiques en prétendant garantir l'intégrité culturelle des deux groupes nationaux : les Flamands et les Wallons recevaient chacun une administration uniquement dans leur langue nationale. Pour les communes bilingues, une réglementation spéciale fut trouvée : dès qu'une minorité linguistique constituant au moins 30 % de la population serait constatée dans une commune quelconque, la commune deviendrait bilingue.

Conséquences ? Là où les Flamands constituaient une minorité, ils se laissaient facilement absorber, et ne pensaient pas à revendiquer leurs droits. De toute autre façon ont réagi les Wallons et les francophones flamands et bruxellois : ils refusaient de se plier et, surtout dans l'agglomération bruxelloise, ils exigeaient des écoles, des églises, de l'administration l'emploi du français.

Or, selon les lois belges, on doit, tous les dix ans, recenser la population ; à cette occasion, on étudie également l'emploi des langues. A chaque recensement, les francophones ont organisé une propagande immense et, surtout lors du dernier

recensement de 1947, ils n'ont reculé, en différentes localités, devant de curieuses manœuvres. De ce fait, plusieurs localités flamandes sont passées du régime linguistique flamand au système bilingue, ou même au système français. La situation est devenue surtout critique dans l'agglomération bruxelloise, qui, à chaque recensement, a formé, au milieu du Brabant flamand, une île francophone toujours grandissante. La « tache d'huile » de la capitale risque déjà de la rattacher par le sud au Brabant wallon. Ajoutons l'immense influence psychologique exercée par une capitale moderne sur le pays environnant, et chacun comprendra aisément le danger réel que représente ce Bruxelles français pour toute la Flandre et surtout pour les immigrants flamands qui viennent habiter en nombre croissant les environs de la capitale.

L'ACTION FLAMANDE CONTRE LE RECENSEMENT.

En face de ce danger imminent, on voit enfin les Flamands de toutes les opinions s'unir : aux flamingants nationalistes et catholiques, se joignent des socialistes et des libéraux, et le sentiment flamand s'avère plus fort que les divergences idéologiques. Des dizaines de meetings ont été organisés, où des représentants de la droite et de la gauche ont exprimé leur ferme volonté de lutter ensemble pour faire supprimer le recensement linguistique de 1960, et pour que la question des langues trouve une bonne fois sa solution dans un Statut linguistique définitif.

Quelle est maintenant l'attitude du gouvernement catholique-libéral ? M. Eyskens, premier ministre, Flamand très modéré, mais entouré de Wallons et de francophones, s'est réfugié derrière de vagues promesses. Une interpellation à la Chambre des députés n'a abouti à rien de définitif. Cependant, il paraît que, devant la volonté de l'opinion publique flamande, le gouvernement n'oserait plus ordonner un recensement dans la forme traditionnelle.

Au moment où nous écrivons ces lignes, rien de définitif n'est connu à ce sujet. D'ailleurs, la question congolaise attire ailleurs l'attention de nos politiciens... comme toujours, la Flandre peut attendre...

REPRESSION ET AMNISTIE.

La lutte pour l'amnistie a donné lieu, durant 1959, à trois grandes manifestations : la Volksunie a manifesté à Liege, en

avril, malgré l'interdiction officielle. Les organisations culturelles flamandes ont organisé à Antwerpen, le 20 septembre, un défilé de 20.000 personnes, parmi lesquelles une vingtaine de parlementaires. Malgré l'obstruction de quelques centaines de Wallons, cette manifestation a rencontré un immense succès et a profondément impressionné le pays flamand. Environ 10.000 personnes, parmi lesquelles très peu de Flamands, ont répondu par une contre-manifestation à Bruxelles.

Les résultats restent maigres : à la veille de Noël, le gouvernement vient de relâcher enfin le Dr Hendrik Elias, ancien chef du V. N. V. (Parti National Flamand). D'autres mesures législatives en faveur des « inciviques » attendent toujours le fameux « moment propice ».

Notons enfin que les auteurs des répressions d'après guerre viennent de rencontrer une condamnation peu attendue : à la suite d'une plainte déposée par un ancien journaliste, la Cour Européenne de Strasbourg a déclaré que certaines dispositions de la législation répressive belge (de 1944-45) étaient contraires à la Déclaration des Droits de l'Homme !

R. R.

La Bretagne avait mis de la beauté partout...

...et tout s'en va !

POUR SAUVER NOS CHAPELLES

Lisez

BREIZ SANTEL

MOUVEMENT pour la PROTECTION des Monuments Religieux Bretons

HOTEL DE VILLE - VANNES - C. C. P. Nantes 1536-85

A la lumière de notre temps...

Les militants bretons, qui sincèrement luttent pour qu'un jour la France accorde à la Bretagne une certaine liberté d'action dans l'administration de ses propres affaires, sont très souvent embarrassés lorsqu'on leur demande s'ils croient réellement qu'un jour la France modifie aussi formidablement ses conceptions de l'Etat, de la Nation.

Le plus souvent, regardant plus de 200 ans d'histoire de France, ils sont pessimistes : tant de régimes se sont succédés sans que la conception de « l'Une et Indivisible... » république ou monarchie soit changée. Et l'on en vient rapidement à considérer que nos combats seront éternels, à jamais voués à la stérilité (d'où quelquefois une certaine résignation ou un appétit de la lutte qui se contente de petites victoires).

Pourtant, si nous jetons un regard sur bien des faits actuels en les analysant soigneusement, si nous résistons à une conception de l'histoire marxiste, nous trouverons peut-être des motifs solides d'espoir, des bases de départ pour la victoire de conceptions, ou des quartiers d'hiver pour des temps qui nous sont défavorables.

L'Europe devant nous ou derrière nous ?

Le premier point que nous examinerons est contenu dans une « phrase-mythe » qu'on nous jette souvent : « Vouloir construire la Bretagne alors que nous faisons l'Europe, mais vous n'y pensez pas... » Disons d'abord que nos interlocuteurs sont bien peu modestes : « l'Europe » s'est faite sans eux pour ne pas dire qu'elle s'est faite sur eux. « L'Europe » ? beaucoup ajouteraient une « EUROPE-CROUPION », mais sans doute est-ce l'esprit cartésien, si fameux, qui porte le Français à généraliser. Il suffit qu'ils aient « l'Europe des Six » pour parler de l'Europe. Pourtant, plus que jamais, comme l'a écrit un historien contemporain, l'Europe est derrière nous ; celle

des princes et des rois, certes, mais une Europe qui comprenait le Grand-Duché de Moscovie et le Royaume lusitanien, qui offrait un exemple qui ne sera plus atteint sous cette forme de plénitude dans le respect de la hiérarchie et de la solidarité entre les différents Etats.

« L'Europe », que nous voyons si bien se construire, est au contraire un assemblage de blocs : les Six, le Groupe anglo-scandinave, l'U.R.S.S. et les pays satellites, enfin les « errants ». Si nous ajoutons les divisions de l'O.T.A.N., par exemple, on peut répondre à ceux qui nous traitent d'idéalistes parce que nous nous occupons de la Bretagne, que les vrais réalistes ne sont pas ceux qu'ils pensent.

L'Europe des Six est-elle viable ?

A l'intérieur de « l'Europe des Six », on a bien souvent souligné l'importance du déséquilibre entre cinq pays aux structures plus ou moins fédérales et un pays aux structures hyper-centralisées (M. Monteil le rappelait encore récemment). Il est regrettable, en raison de cette union de cinq Etats divisibles avec un Etat indivisible, qu'on n'ait pas songé à fédérer entre elles, à une échelle inférieure, les minorités de chacun de ces six Etats, par exemple Pays Basque, Bretagne, Frise.

Du seul point de vue économique, les pays signataires n'ayant pas mis ces garde-fous politiques (basés aussi sur des considérations humaines), on va à l'unitarisation et à la centralisation sur un axe qui reconstitue la Lotharingie (Rhin-Saône-Rhône-Vallée du Pô) où se concentrent presque tous les gros centres industriels. Que deviendront les « Far-West » des six pays ? Les zones industrielles et riches de l'axe central feront-elles jaillir une pluie d'investissements sur eux ? A la lumière de l'expérience française d'essais de déconcentration de la région parisienne, cela ne se fera que très insuffisamment et très lentement tant que le pouvoir législatif et politique de « self-sauvetage » ne sera pas donné aux régions sous-développées, dans des cadres administratifs neufs. Sinon cette Europe sclérosée « éclatera » politiquement : les petites minorités s'unissant entre elles dans un nouveau bloc qui encerclerait la nouvelle « Lotharingie » — (« Si le nouveau visage de la France doit être une Lotharingie agrandie du Bassin Parisien, d'autres régions auront à en tirer des conséquences poli-

tiques. » - M. Monteil) — ou elles se disperseront, la Bretagne rejoignant ainsi, par exemple, le Groupe anglo-scandinave (elle y gagnerait beaucoup tant du point de vue des structures politiques que du point de vue économique). Faisons nôtre la formule « Wait and see » et soyons prêts.

L'Algérie et la France.

Terminons par un problème plus brûlant, celui de l'Algérie. Nous pouvons constater que les nationalistes français, partisans de l'Algérie « province française », prennent souvent comme point de comparaison la Bretagne ; d'autres, comme M. Lauriol, député d'Alger, en appellent aussi à notre pays pour leur provincialisme. Relevons deux contradictions. D'abord, chauvins de l'unité française, ils en savent eux-mêmes les fondements en laissant apparaître que la Bretagne est rentrée par étouffement de sa personnalité dans la dite « unité » (intégration qui est loin d'être achevée puisque nous existons), alors qu'avec Marc Bloch ils devraient dire : « ...deux catégories de Français qui ne comprendront jamais rien à l'Histoire de France : ceux qui ne vibrent pas au Sacre de Reims et refusent de vibrer au jour de la Fédération ». D'autre part, il est assez désinvolte d'employer à profusion le mot de « province », alors que juridiquement il n'existe plus de province en France ; mais ne vont-ils pas, avec M. Georges Bidault, jusqu'à justifier le « caractère éternellement français de l'Algérie » par le fait que déjà sous la République et l'Empire romain l'Algérie était terre latine, donc nôtre ! Quelles ambitions aurions-nous si nous suivions leurs raisonnements...

A travers cette logique déséquilibrée, il existe des réalités : la peur de voir se disloquer la France, doublée du sentiment, à fleur de peau chez eux, de la fragilité de cette unité. — Je me souviens encore de cet automobiliste de rencontre à qui nous avions exposé le problème breton : « ...ah ! après tout je suis d'accord pour que votre langue soit enseignée... on le fait bien pour les Indochinois... mais pas question d'autonomie... parce qu'alors là, je rengage tout de suite et ce sera vite fait : deux ou trois divisions... non, il y a déjà eu l'Indochine, la Tunisie, il ne faut tout de même pas que la France S'EN AILLE EN MORCEAUX... » — Ils sont conduits à reconstruire toujours le mythe de la « ligne bleue des Vosges », maintenant la ligne de Tamanrasset. Il ne faut pas s'étonner qu'une partie des

nationalistes français, dits « activistes », ait choisi la solution de poser le problème d'une façon aussi cruciale que viennent de le révéler les événements d'Alger, au point d'en arriver à croire qu'ils sont la France, ce qu'ils reprochent au chef de l'Etat.

On voit à quels paradoxes conduit un nationalisme aussi étroit et chauvin que le nationalisme français puisqu'il porte en lui les germes de sa destruction.

J.-Y. Veillard.

SKOL

revue de pédagogie

Parmi les numéros parus :

Ar c'hembraeg e skolioù Kembre. - Kelennadur ar Frizeg. - Douaroniezh Vreizh. - 300 Divinadell. - Rimadelloù hag Unangomzoù. - Ar Skolioù e Slesvig. - Skol St. Erwan. - Nedeleg e Breizh (3,50 NF). - Diwar-benn Skol St Erwan. - Kontadennoù Kozh ha Nevez (120 p., 6,00 NF).

Abonnement : 10,00 NF — 2,00 NF les numéros parus
Revue SKOL — PLOUEZEC (C.-d.-N.) — C.C.P. 1911-06 Rennes

On nous écrit...

■ D'un recteur, ces mots réconfortants :

« A-du ganeoc'h evit Breizh dihunet ha digabestr, evit ho kelaouenn talvoudus, ret, gortozet abaoe pell. A-du ganeoc'h dreist-holl diwar-benn « Diazez hor stourm ». Brav !

Da gentañ : « dihuniñ an emskiant vroadel », pal kentañ hor « Breiz atao » kozh. Anez-se : netra ! Un emskiant vroadel rik, netra ken. D'an traoñ mojenn-varzh ar « Frañs hor mamm-vro ! »...

■ « Per Denez demande l'avis des lecteurs concernant la parution d'AR VRO : plus de pages ou six numéros. Sans hésiter je suis partisan des six numéros ; c'est tellement long d'attendre trois mois. »

A. L.

■ « Ur wech ouzhpenn e welan direolder an Emsav e-keñver mererezh : ur merour evit pep kelaouennig he 100 lenner, pa vije kement ezhomm ouzh ur burev-kreiz evit an Emsav a-bezh... Pegen aesoc'h e vije d'an holl, renerion ha lennerion ma vije ur chomlec'h hepken evit resev pep tra a-zivout an Emsav... »

Y. C.

■ Quand les Bretons comprendront-ils qu'ils doivent s'unir et mener leur combat sérieusement et non en amateurs ? Quand comprendront-ils que chacun est personnellement engagé dans la lutte ? Il y a les hésitants ; il y a les beaux parleurs, plus prodigues en conseils qu'en aide efficace et qui promettent toujours pour le lendemain le billet de 1.000 francs qu'ils ne donnent jamais ; il y a ceux qui gardent jalousement pour eux leur foi bretonne et s'enferment dans un splendide isolement aussi ridicule que vain. Tous ces pauvres types se font les complices des ennemis de la Bretagne. »

Capitaine R. M.

■ « Ayez l'obligeance de me faire parvenir trois exemplaires d'AR VRO, que je me charge de placer parmi mes connaissances. Je vous fais parvenir aujourd'hui par virement

postal la somme de 800 F à cet effet. Tenez bon et tâchez de « sortir » cette année six numéros de votre revue. »

M. T.

Cela nous serait facile, cher correspondant, si votre effort de propagande était imité plus souvent...

■ « Avec mes félicitations et encouragements pour votre revue et Mouvement. L'intérêt des articles sur Debauvais rend très souhaitable leur tirage à part, en une plaquette. Je vous envoie 3.000 F pour mon abonnement 1960 à AR VRO. »

M. R.

■ « Avec quelle satisfaction, mêlée de regrets, nous constatons la persistance de notre nature bretonne, « ...la nature contradictoire et double du Breton romantique protestant contre le romantisme, du Breton utopiste prêcheur du terre à terre, du Breton idéaliste... du Breton dont une des moitiés est occupée à démolir l'autre ». On touche le point important, et Maurice Rat a bien su le découvrir. En cela réside, en effet, notre principal défaut.

L'histoire de Bretagne porte des cicatrices nombreuses, conséquences de cette lutte interne, et il n'est pas nécessaire de remonter bien loin ; qu'on regarde le Mouvement actuel.

Ceux-ci ont pris l'étiquette de « gauche », ceux-là l'écrêteau de « droite », au « centre » on a convenu de mettre le reste. Au total, un vaste étouffoir ; l'action prend l'allure d'une utopie pluriforme. Et l'on espère faire renaître le pays de cet imbroglio ?

Certes, nous n'avons rien à envier sur ce plan au passé. Mais je ne sais si nous avons le droit de nous régaler de rêves historiques. Pour ma part, toutes les défaites enregistrées me font l'effet de coups de pied dans ce quelque part devenu trop sensible.

Pourquoi cette division actuelle ? Manque d'esprit de corps à la base duquel s'agit un orgueil inavoué aussi nuisible à l'individu qu'à la collectivité. Tout le monde prêche l'union, mais dans la pratique personne ne fait le premier pas pour la réaliser ; cela s'appelle de l'hypocrisie, car l'unité est impossible sans compromis, et, à ce jour, pas plus de compromis que de réalisations. Nous en sommes toujours au même point, qui risque fort d'être le point final...

J'admire la prise de position d'Ar Renner dans le dernier numéro. Peu d'hommes ont compris le vrai sens de son geste, mais ceux qui ont conscience du danger où nous nous trouvons l'auront suivi.

Le M. O. B. n'a jamais fait la satisfaction de personne, pas même de ses dirigeants. Il s'est voulu le milieu de toutes les

tendances et, actuellement, il constitue le seul compromis qui ait une chance de succès. La seconde guerre mondiale est une cassure irrémédiable, et, ne pas en tenir compte, c'est faire preuve d'un manque total de lucidité. Je veux croire à la perspicacité des militants bretons et à leur volonté de réussir. C'est pourquoi leur premier acte devra être celui d'Ar Rener :

— Le M. O. B. est attaqué : j'adhère au M. O. B. ! »

Tugdual KALVEZ, étudiant.

■ J'ai expédié hier un mandat de 600 F pour un an de « service-étudiants ». Je serai d'ailleurs exact au rendez-vous l'an prochain. Continuez votre bel ouvrage. La Bretagne a besoin d'AR VRO. AR VRO a besoin des Bretons. Avec vous pour le Pays. *Bevet Breizh !* »

R. L.

■ « 14 Genver 1960, 23vet deiz-ha-bloaz marv Jakez Riou. Heuliañ a ran gant un evezh plijet ha doaniet war un dro danevell buhez Fañch Debauvais — Deb. evit Roazhoniz, G. M., La Briche, Momo Marchal — ha Fañch evit ar vrezhonegerien, me, Jakez Riou, Abouzin, h.a. Gouzout a rez, pe n'ouez ket, on bet e gentañ kelennet war ar brezhoneg. Biskoazh ne welis seurt penn kalet. Ha p'am bije o sanket dezhañ gant ar morzhol, ne zalc'he na ger na komz... nemet kanet e vijent ! Hag e tesken dezhañ kanaouennoù. Ma sponte e vamm baour — o chom edont en ul liorzhi, a-dreñv ti-apatikerezh Théo Lemonnier, ur c'hwil all ! — gant hor blejadegoù en ur yezh varbarek. Fañch e oa seitek bloaz, ha me ugent. Ha kornailhenn hor boa. Ouzhpenn ma oa Fañch pennek e-giz un azen ruz, betek dont da c'houzout brezhoneg koulz ha me, en diwezh.

P'emaomp ganti, ha pa chom un tammig gwenn da echuiñ ar bajenn, ret eo din kontañ dit ar c'horfad strafuilh a savas ennon, ur wech, e ti Debauvais. Kelliez ha bemdeiz ez en em laeren eus va c'hazarn — soudard a eil klas e oan en amzer-se, er C'houldri — da vont « vurev » *Breiz Atao* e kegin tud Debauvais, pa ober war-dro ar skriturioù pe da zozviñ penna-doù ken entanet ha ma oa amparfal o brezhoneg. Pa welis daou skeud o tremen dirak ar prenestr, daou ofiser, daou gomandant ! — Emaon sac'het, emeve dre va soñj. — Ha tu ebet da dec'hout. N'oan ket un amourouz ; panevet-se e vijen aet da skkoachañ en un armel, evel ma raer er pezhioù-c'hoari gall. Va daou gomandant ne rajont ket kement a reuz : deut e oant da gomanantiñ da *Vreiz Atao*, na muioc'h na nebeutoc'h... Paet ganto pep a skoed, pe zek real, hag aet endro gant o hent, me lavar dit ne zaleas ket Youenn Drezen ur munut hiroc'h da reiñ e amzer hag e boan d'ar « Mouvamant

Breton ». Pemp munut goude e oan erru er C'houldri... en aon e vije deut ar C'homandanted da c'houlenñ perak ne oan ket em c'hazarn. Yaouank oan ! »

Youenn DREZEN.

(*Au sujet de la vie de Debauvais, Madame D. nous a apporté une précision sur l'origine de la vocation bretonne de son mari. Très jeune, à l'école de la rue d'Echange, à Rennes, F. Debauvais se vit donner par un vieil instituteur qu'il aimait beaucoup une « Géographie de Bretagne ». Une chose surtout le frappa : qu'on avait autrefois parlé breton dans son pays rennais. C'est alors, qu'enfant, il décida d'apprendre la langue de ses ancêtres et de lutter pour la Bretagne.*)

■ « Moarvat hoc'h eus dija lennet war kazetennoù ar vro en deus Rener an R. T. F., an Ao. Chavanon, aotreet nevez zo, Roazhon-Thourie da adkas abadennoù brezhonek Radio-Kimerc'h, 2 wech ar miz, d'al lun eus 18 eur da 18 eur 30.

An adkasadenn vrezhonek kentañ gant Roazhon-Breizh (445 m.) a vo graet al lun 22 a viz C'hwevrer da 18 eur.

A-hend-all, Renerezh rannvroel Roazhon, war c'houlenñ ar Bleun-Brug a fell dezhi (evel ma eo bet graet dija deiz an Nedeleg 1959) adkas oferennoù gant sarmonioù ha kantikoù brezhonek e-pad gouelioù Pask, ar Pantekost, an Hollsent ha Nedeleg, haq ivez reiñ radio-kelaouennerezhioù e brezhoneg evit ar pardonioù brasañ, war stign Radio-Kimerc'h.

Bennoz Doue a-greiz kalon d'an holl izili ha mignoned hor c'hevredigezh o deus hor skoazellaet gant o arc'hant pe guzilioù er stourm evit tizhout ul lec'h dereat d'hor yezh e roll-abadennoù ar skingomz. »

Kevredigezh Selaouerien ar Radio.

■ *Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès tragique de Madame Coarer, épouse de notre dévoué et courageux camarade E. Coarer, de Nantes. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de nos condoléances émues. — A. V.*

Concours de traduction

Les prix proposés pour la traduction du texte publié dans notre numéro 3 ont été attribués, sur proposition du grammairien et écrivain F. Kervella, à nos compatriotes KERLANN et Erwan GWEGEN. F. Kervella, que nous remercions de sa collaboration, a noté également les bonnes traductions de R. ar Paveg, Y. Craff et Y.-B. Boucher. Il nous propose la traduction-type que nous imprimons un peu plus loin.

Le texte que nous offrons aujourd'hui à la sagacité de nos lecteurs est le *dernier paragraphe* de « Une opinion française sur Paris », publiée dans ce numéro. Adresser les traductions au secrétariat d'AR VRO. Les prix (deux livres de valeur) seront attribués par un écrivain breton, et envoyés, comme cette fois-ci, directement aux lauréats.

TROET DIWAR GEORGE SAND :

Ur rannvro hepken a Vro-C'hall a zo da geñveriañ, en he barzhoniezh, ouzh kement a zo bet biskoazh krouet gant ijin ar varzhed uhelañ ha gant ar broadoù barzhekañ : bez' e kredimp lavarout ez a dreist dezho. Eus Breizh eo e fell dimp komz. Breizh avat, n' eus ket pell ez eo ar Frañs. Piv bennak en deus lennet ar « Barza-Breiz » (*sic*), dastumet ha troet gant Aotrou Kervarker a rank bezañ a-du ganin, da lavarout eo e rank krediñ e don-donañ e galon ar pezh a lakaan da wir. *Droukkinnig Neumenoïou* a zo anezhi ur varzhoneg seizh-ugent gwerzenn, dreist d'an *Iliad*, klokoc'h, kaeroc'h, peur-welloc'h eget pennoberenn ebet diwanet e spered mab-den. *Bosenn Eliant, ar Gowed, Desbreiz* (*sic*) hag un ugent diamant all eus an dastumad brezhonek-se a zo un daolenn eus ar binvidigezh peurleunañ a c'hell bezañ ti-het gant ul lennegezh barzhek. Sebezus-bras eo zoken n'he devije ket al lennegezh-se lakaet ar reuz en hon hini, dizoloet m'eo bet dezhi gant un embannadur a zo etre daouarn pep hini abaoe meur a vloaz. Lakaet en deus Macpherson Europa da dre-gerniñ gant anv Ossian a-raok da Walter Scott bezañ lakaet

Bro-Skos eus ar c'hiz. E gwir, n' hon eus ket graet lid a-walc'h d'hor Breizh, ha bez' ez eus c'hoazh lenneien hag a chon hep bezañ lennet ar c'hanou-se peurgenedus ma n' omp dirazo, ret hen anzav, nemet kornandoned dirak ramzed. Nag iskis ar trubuilloù o deus ar c'haer hag ar gwir gouzañvet en istor an arz !

Petra 'ta eo ar ouenn arvorigat-se bet maget, adal amzer an Drouized betek hini ar Chouanted, gant seurt bouedenn ? Gouzont a-walc'h a raemp e oa kreñv ha taer, ken uhel avat n' her gouimp ket ken n' he devoa kanet d' hon divskouarn. Awen marc'hegel, dramael, karantek, brezelel, tener, trist, teñval, goapaer, heged, emañ pep tra aze ! Hag a-us d' ar bed-se a ober hag a breder e plav an huñvre : silfed, gnomed, djinned ar Sav-Heol, holl deuzioù, holl arc'houered ar marzh pagan ha kristen a zarnij a-us d' ar pennoù-se entanet ha nerzhus. E gwirionez, nikun eus ar re a ra gant ur bluenn na zleje dezhañ en em gavout gant ur Breizhad hep tennañ e dog dirazañ.

DES LIVRES ILLUSTRÉS POUR VOS ENFANTS...

Merc'hig ar Rozenn 1,50 NF — *Faotr e Varv Glas* 1,50 —
Robinson Kruzo 1,80 — *Ar C'hemenner Bihan Kalonek*
1,80 — *Luduennig*, 1,50 — *Ar Goantenn e Koad ar*
c'houk 1,50 — *Kabellek Ruz* 1,50 — *Gwenn-Erc'h hag*
ar Seizh Korrig 1,50 — *Ar C'hazh gant heuzoù ler* 1,50 —
Istor Meudig 1,50 — *Gwenneg ha Gwenola* 2,00 —
Kistinenn 2,00.

P. BODENAN, Verger St-Yves, Kerfeunteun, Quimper
C. C. P. 212-23 Rennes

Livres, Journaux et Revues

◆ **AL LIAMM**, N° 77. — La plus grande partie de ce numéro est constituée de poèmes et de nouvelles, signés de R. Huon, Y. Olier, J. Priel, Y. Drezen, A. Toravel, E. Evenou... Dans la « Page des Jeunes », Toravel livre les impressions qu'il a ressenties au cours d'un pèlerinage à Scignac.

(12 NF. — P. LE BIHAN, 6, Domaine des Hocquettes, Suresnes (Seine) - C.C.P. 5349-06 Paris.)

◆ Le N° 14 d' **AR BED KELTIEK** contient des chroniques littéraires, scientifiques et historiques ; des informations sur différentes contrées du globe ; un conte de R. Hemon.

(« AR BED KELTIEK », 21, rue de Dixmude, Brest. — 7 NF : C.C.P. 1907-07 Rennes.)

◆ **SKOL** N° 9 publie les « Kanaouennoù Santel ha Komplidoù ar Sul » de Maodez Glanndour. Prix de ce numéro : 4 NF.

(Abonnement : 10 NF. — « SKOL », Plouézec (Côtes-du-Nord) - C.C.P. 1911-06 Rennes.)

◆ **HOR YEZH**, N° 9. — Mentionnons principalement « Istor ar yezhoù keltiek » d'Arzel Even et son Cours d'irlandais.

(10 NF. — Mlle J. QUEILLÉ, 47, rue Notre-Dame, Guingamp. - C.C.P. 1240-22 Rennes.)

◆ **LA TERRE BRETONNE**, « Hebdomadaire de la Bretagne dispersée ». — C'est le meilleur hebdomadaire d'informations générales, apportant aux Bretons émigrés des nouvelles de pays. Nos compatriotes « de la dispersion » y trouvent aussi des chroniques culturelles et des articles rédigés en breton.

(Un an : 12 NF - C.C.P. 8301-85 Paris.)

◆ **LABOUR**, N° 6, avec supplément breton. Intéressant carnet de notes d'Alain Guell sur son voyage en Russie.

(5 NF. — *Crédit Lyonnais*, Agence A. F. 431, au compte de Gérard TOUBLANC, 56.412 J.)

◆ **LES PROFITEURS DE LA LIBERATION**, par M. E. Kerambrun, président honoraire de la Cour d'Appel. Plaquette fort documentée sur des aspects peu connus des années 44 et 45 en Ille-et-Vilaine, intéressant une grosse entreprise de presse de la région.

◆ **STURIER BLEIMOR** annonce la création du F.R.A.M.M., Union des minorités de France.

(5 NF. — BOUESSEL DU BOURG, 38, avenue Emile-Zola, Paris (15^e). - C.C.P. 1374-03 Rennes.)

◆ **BRETAGNE REELLE**. — *France et Algérie Fédérées*, par R. Tugdual, 1,00 NF : vue libérale sur le problème algérien. — *C'est par la tête que pourrit le poisson*, 1,00 NF : un anonyme admirateur du 13 Mai découvre les ennemis de la langue bretonne : ceux qui la défendent évidemment ! — *Pour vivre, la langue bretonne doit exprimer le présent*, 1,00 NF : réflexions souvent judicieuses. — *L'antique Soleil de Celtie*, 2,50 NF : pages d'illustration sur l'ermitage de Saint Dolay. — *Sommes-nous des Modernes*, par Alain Le Banner, 2,50 NF : très bon pamphlet : « Notre volonté d'indépendance n'est pas plus surannée que la leur (celle des Français) puisque nous ne demandons ni plus ni moins de liberté que celle dont ils jouissent ».

(« BRETAGNE RÉELLE », Merdrignac - C.C.P. 754-82 Rennes.)

◆ **AN TRIBANN** commence la publication du « Barddas de Iolo Moganngw ; notes en breton et en français. (7,50 NF — GORSEDD, 70, avenue du Plessis-Tison, Nantes. - C.C.P. 1907-81 Nantes.)

◆ **CELTIA**, *Connaissance et re-connaissance celtique*, cahiers trimestriels de philosophie. Des articles de métaphysique signés Ael et E. C. K., et une bonne étude sur le concept de liberté en breton par H. Trimer.

(10 NF. — Abonnements à « BRETAGNE RÉELLE », Merdrignac. - C.C.P. 754-82 Rennes.)

◆ **PREDER** continue la publication du *Dictionnaire Historique de Roparz Hemon*, Cahier 2 : 100 pages consacrées à la lettre **B** jusqu'au mot **Blividik** ; 25 pages pour le verbe « bezañ » ! (7,50 NF. — Dr ETIENNE, Châteaulin. - C.C.P. 16.093-13 Paris.)

◆ **AR BEDENN EVIT AR VRO**. — Très bel article de Maodez Glanndour : *Katoligiezh ha Kulturioù*. — Mlle ST GAL DE PONS, Keresperz, Louanec (Côtes-du-Nord).

◆ **KAIEROU AN EMSAVER YAOUANK**. — Nous recommandons très chaleureusement la fiche de Gwenole Le Menn, « Problème Breton : quelques notions de base ». (3 NF. — J.-Y. VEILLARD, 30 boulevard de la Liberté, Rennes.)

◆ **ARIEU**. — Avec courage, un groupe de Vannetais polycopie des feuilles populaires : Gw. LE MENTEC, rue de la Villemarqué, Vannes.

◆ **YAOUANKIZ**, N° 6. — A recommander aux jeunes. Voir en particulier l'article sur le *Trec'h Kentañ*. — E. EVENOU, 10, rue Perreault, Fontenay-le-Fleury (Seine-et-Oise).

◆ **LES LITTÉRATURES CELTIQUES**, par Jean MARX. — « Que Sais-je ? » NRF 1959 : 2,00 NF. D'assez bonnes descriptions des cycles épiques irlandais et des Mabinogion, utiles à ceux qui ne possèdent ni Loth, ni Dottin. Malheureusement, c'est tout. De la

littérature irlandaise moderne. M. J. Marx donne deux noms, en tout et pour tout ; de la riche littérature moderne galloise, rien : pas même mention de Saunders Lewis, D. J. Williams ou Kate Roberts ; en Ecosse, tout s'arrête à Macpherson ; Somhairle MacGhillé Eathain est inconnu ; pour le cornique, pas un mot du renouveau moderne et de Morton Nance ; pour la littérature bretonne, on renvoie tout simplement au livre de M. Gourvil dans la même collection. Hélas !

◆ **AR FEST NOZ** par Youenn OLIER. — Je ne sais pourquoi ces nouvelles de Youenn Olier m'ont rappelé le célèbre « *Dremm an Ankou* » de Abeozen : sans doute parce qu'elles aussi sont imprégnées de cette amertume que l'on retrouve dans les textes de prose d'Abeozen. Mais l'amertume de Youenn Olier est calme, et l'on voit toujours poindre, en fin de compte, une lueur d'espoir. Le recueil est très largement autobiographique ; on sent que la scène du professeur pauvre, dont la femme est malade, qui va demander des cours supplémentaires au directeur de la riche institution, est une scène vécue. Au cours des pages, on voit aussi vivre le peuple d'Audierne que Olier connaît si bien. La langue riche fait largement appel aux ressources dialectales. Ce livre, présenté sous une élégante couverture, fait honneur tout autant à son auteur qu'aux éditions « Al Liamm ».

(8,50 NF. — P. BODENAN, Le Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad, Kerfeunteun. - C.C.P. 212-23 Rennes.)

◆ **L'AVENIR** organe du M. O. E. — De bons articles : Les Peuples veulent gérer leurs propres affaires ; Danger de mort pour nos Chantiers navals.

(5 NF : B. P. 89, Brest. - C.C.P. 1132-86 Rennes.)

Ne manquez pas de demander le
CALENDRIER BRETON

calendrier de poche orné d'une photographie

2,50 NF les 10 exemplaires franco

P. BODENAN, Verger Saint-Yves, Stang ar C'hoad
Kerfeunteun (Finistère) — C. C. P. 212-23 Rennes

TOUR D'HORIZON

RENNES, 24 JANVIER.

M. Debré devait, en janvier, faire un véritable *Tro Breizh* pour s'enquérir des vœux et des besoins des « populations bretonnes ». Les réceptions ne promettant pas d'être très chaleureuses, les projets du Premier Ministre français se réduisirent bientôt à des visites à Quimper, Saint-Brieuc et Rennes. En fin de compte, Rennes seule eut l'honneur d'accueillir M. Debré : le 24 janvier, entre deux avions, M. Debré y passa quelques heures. Ce qui lui fut d'ailleurs amplement suffisant pour se rendre compte de l'état d'esprit des populations bretonnes.

Avec beaucoup d'ardeur, plusieurs groupes de jeunes militants nationalistes, que nous félicitons, ont littéralement couvert de tracts le centre de Rennes, avant et pendant la visite présidentielle. Certains ont poussé l'amour de l'ouvrage bien fait jusqu'à remonter en voiture, entre deux haies de spectateurs et de policiers, le trajet officiel, y distribuant leurs tracts à profusion. Ce qui valut à J.-J. Goarnic, M. Le Skañv et G. Tcublanc de se voir appréhender aux portes mêmes du Parlement, et de recevoir pour la nuit une hospitalité très attentionnée. Environ 100.000 (cent mille) tracts furent ainsi répandus par les équipes de militants qui reçurent de la foule un accueil chaleureux. M. Debré, arrivant après eux, eut droit à une réception fort bruyante assurément, mais peu aimable, qui lui fit prononcer, nous dit-on, de fortes paroles à l'endroit des « activistes bretons » !

Les trois militants appréhendés ont publié une digne protestation, dans laquelle ils se félicitent que les désagréments auxquels ils ont été personnellement soumis n'aient pas interrompu le travail.

Certains des tracts distribués portaient la signature du M. R. M. D'autres, empruntant une phrase à « L'Express », affirmaient simplement : « Nous marcherons sur Paris » et, au dos, « Le problème breton n'est pas résolu ». En conclusion : une excellente journée de propagande, qui prouve la vitalité du Mouvement breton, et qui aura une influence certaine. Comme de coutume, les journaux locaux et parisiens sont restés muets sur ces manifestations : la presse étrangère, et c'est tout à son honneur, était mieux informée.

UNION FEDERALE DES COMMUNAUTES ETHNIQUES EUROPEENNES.

L'Union Fédérale a adressé, le 20 janvier, au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, un mémorandum sur la situation des Minorités Européennes. Dans ce mémorandum, elle demande au Conseil de ne pas limiter son attention aux minorités qui font l'objet d'accords internationaux, comme la minorité allemande en Italie ou danoise en Allemagne, mais de l'accorder également aux autres communautés nationales, telle que « la communauté ethnique bre-

tonne en France ». L'Union Fédérale insiste auprès du Conseil de l'Europe pour qu'il nomme une Commission chargée d'étudier la situation de toutes les minorités des Etats membres, sans aucune exclusive, et que soit revue la question d'un protocole additionnel à la Convention Européenne des Droits de l'Homme, protocole fixant les droits et privilèges des minorités nationales. Le memorandum est signé de MM. Hans Schmidt, député au Parlement danois, et P. Skadegaard, respectivement président et secrétaire de l'U. F. C. E.

FLANDRE (WEST-HOEK).

Le Dr Jean Klaas, de Lille, vient d'adresser au Général de Gaulle, une longue lettre demandant l'enseignement du flamand — exclu du bénéfice des timides mesures en faveur des « langues locales ».

CORNOUAILLE.

On sait combien les joutes oratoires politiques, avec « elections », sont populaires dans les écoles secondaires de Grande-Bretagne : les partis politiques les suivent d'ailleurs avec intérêt, car elles indiquent comment évoluera le corps électoral. A Truro, récemment, à la Cathedral School, le candidat nationaliste cornique n'a été battu que de 6 voix par son concurrent conservateur, distançant de loin le libéral et le travailliste. Signe du réveil de la jeunesse cornique.

PAYS DE GALLES.

La « Commission Tom Jones », nommée après les élections pour étudier la réorganisation du Parti National, a remis, le 1^{er} janvier, son rapport au Comité Exécutif réuni à Aberystwyth. « Trop de travail de bureau et manque d'organisation dans les sections », telles ont été ses principales critiques. En conséquence, les postes de fonctionnaires du parti sont ainsi redistribués : délégué général à l'Organisation, J. E. Jones ; délégué aux finances, Elwyn Roberts ; secrétaire général, Emrys Roberts ; délégué aux sections féminines, Miss Nans Jones. Il y aura cinq organisateurs de districts (à plein temps) aidés chacun de trois secrétaires bénévoles. Des membres du Parti s'engageront à travailler pour le *Blaid* un certain nombre d'heures chaque semaine. D'autre part, le Parti devra recueillir cette année 12.000 livres (environ 160.000 NF) et arriver à 20.000 livres en 1964.

L'Union de la Jeunesse Galloise — *Urdd Gobaith Cymru* — vend chaque mois 82.000 exemplaires de ses publications : elle vend en particulier 25.000 exemplaires du magazine destiné aux jeunes qui apprennent le gallois. Quant à sa fête culturelle annuelle, elle lui a laissé, en 1959, 40.000 NF de bénéfices.

Pour la 12^e fois en sept ans, Mrs. Eileen Beasley, de Llangennech, est traduite en justice pour refus de déclaration d'impôts : elle a précisé au tribunal, en gallois évidemment, qu'elle ne fera sa déclaration que lorsqu'on lui fournira, pour ce faire, des imprimés rédigés en gallois. 137 personnes du village ont exprimé leur solidarité avec la courageuse Mrs. Beasley.

L'Eisteddfod (Fête Culturelle Nationale Galloise) vient de deman-

der aux municipalités de lui assurer, au moyen d'un impôt volontaire, un revenu « sûr » de 10.000 livres par an.

M. Henry Brooke, ministre des affaires galloises, a récemment fait savoir que la subvention allouée pour l'impression de livres en gallois serait cette année de 3.000 livres (plus de 40.000 NF) et qu'elle atteindrait 5.000 livres en 1964. Un célèbre publiciste et bibliothécaire gallois, M. Alun R. Edwards, a déclaré : « C'est une injustice qui ne peut être supportée. Le gouvernement verse 500.000 livres par an, pour leurs éditions, aux pays ex-coloniaux ».

On est en voie de réaliser un Réseau privé gallois de télévision : 4 heures par jour pour la langue galloise.

Tony Ford vient de refuser, en tant que nationaliste gallois, de faire son service militaire. Le tribunal a refusé de lui reconnaître, pour ce motif, le bénéfice de l'objection de conscience : il ira donc en prison.

IRLANDE.

Les actions de guérilla menées par l'I. R. A. dans les Six-Comtés (Irlande du Nord) continuent. Récemment, J. B. O'Hagan, six blessures, s'est vu condamner, à Belfast, à 8 ans de travaux forcés, et Sean Garland à 4 ans.

Dans le Sud, le député républicain Ruaidhri O Bradaigh a été arrêté et emprisonné pour six mois. De regrettables mesures d'emprisonnement ont également été prises à Dublin contre les personnes quêtant sur la voie publique au bénéfice des familles des prisonniers de l'I. R. A. (environ 300 actuellement). A la suite de meetings de protestation, il semble que la police ait cessé ses interventions.

Une nouvelle Université va être bâtie à Dublin : superficie 61.000 mètres carrés. Coût : environ 90 millions de NF. Où sont nos Facultés bretonnes, hélas ?

CATALOGNE.

Le directeur du journal espagnol *Vanguardic Española*, édité à Barcelone, vient d'être obligé de quitter son poste : depuis qu'il avait pris position contre l'usage de la langue catalane dans les lieux publics, la population boycottait son journal.

HEUREUSES PERSPECTIVES..

Dans une note distribuée le 19 février à ses collègues, M. Pellenc, rapporteur général de la commission sénatoriale des Finances, remarque que « la réforme fiscale n'est pas, contrairement à ce que le gouvernement avance, une révolution dans le droit fiscal ».

Et il précise : « A s'en tenir à une lecture superficielle de l'article 3 de la loi de finances, on pourrait croire que les Français paieront, en 1960, 335 millions de NF d'impôts en moins qu'en 1959. La réalité est tout autre : si aucun aménagement fiscal n'était intervenu, le produit des impôts serait passé de 49.497 millions de NF en 1959 à 53.063 millions en 1960, soit une augmentation de 3.566 millions de NF.

C'est CETTE AUGMENTATION QUI SE TROUVE ALLEGEE DE 335 MILLIONS DE NF et, en réalité, les contribuables paieront

3.231 millions de NF de plus (soit 323 MILLIARDS 100 MILLIONS !) que l'an passé. »

En somme tout va bien. Et vive la politique de grandeur !...

A CHACUN LA SIENNE...

La France a « sa bombe ». Pendant plusieurs jours les journaux de l'Hexagone n'ont plus parlé que de cela. Quant à la radio, elle a bien sûr embouché, elle aussi, la trompette de la victoire et annoncé sérieusement, au monde amusé, l'heureux événement.

Pour tout commentaire, nous citerons les réflexions qu'a inspirées à un journaliste français non-conformiste, la grande victoire de Reggane :

« Que la France en soit aujourd'hui à chanter victoire pour l'explosion au sol d'une bombe A, quinze ans après Hiroshima, cela nous incite plutôt à la modestie. Cela ressemble un peu trop à la première bicyclette de fabrication éthiopienne ou afghane... »

CE QU' « ILS » PENSENT DE NOUS !

On peut se le demander devant les deux petits faits suivants :

Un industriel parisien surpris par un agent, à Provins, alors qu'il circulait dans un sens interdit, subit une sermonne, puis se tournant vers la personne qui l'accompagnait : « Pas moyen de discuter, lui dit-il, il a une vraie tête de Breton ». L'agent consigna le mot dans son rapport. Poursuivi pour outrage à agent de la force publique, l'industriel a été condamné par le tribunal de Melun à 1.000 francs d'amende.

L'autre fait s'est passé à Paris à l'occasion de la réception de M. Marcel Achard à l'Académie française. Parlant d'André Chevrillon, dont il occupe désormais le fauteuil, le nouvel académicien fit mention de son séjour à Brest et poursuivit : « Brest, alors ville sordide et le milieu grossier dans lequel il doit vivre, le décident à s'installer chez des fermiers, à la campagne... »

Dans *Le Télégramme*, La Berthaudière a relevé l'ineptie et a conclu : « Les appréciations du nouvel académicien sur Brest et les Bretons vont donc devenir immortelles comme leur auteur lui-même : immortalité qui, fort heureusement, ne durera pas plus que les comédies de M. Marcel Achard ».

LE BRETON, LANGUE D'AFFAIRES.

À l'heure où l'on s'interroge sur l'avenir de la langue bretonne et où certains se préparent à lui faire un bel enterrement, il est significatif de voir ce qu'on en pense à l'étranger. C'est pourquoi, nous croyons que cet extrait de « L'Echo de Lannion », du 19-12-1959, intéressera nos lecteurs :

« Revenant dernièrement de Saint-Brieuc, je me suis trouvé derrière un camion dont la plaque minéralogique indiquait l'origine étrangère : H H 2775 D. C'était un camion allemand. Il m'indiqua qu'il allait stopper ; du bras, le chauffeur me sollicitait d'en faire autant.

Deux hommes de 25 à 35 ans descendirent de la cabine. Tandis que

je m'efforçais de leur fournir, en un pénible allemand, les renseignements qu'ils me demandaient, l'un d'eux me dit :

— Ha gouzout a rit brezhoneg, Aotrou ?

Vous n'auriez pas été plus étonné que moi.

— Nous avons étudié votre langue, ainsi que six autres camarades, en vue du Marché Commun, m'expliquent-ils en un breton très correct. Nous travaillons au compte des usines Hanomag. Avant deux ans nous viendrons faire du commerce en Bretagne. »

Petit fait qui eut le dont d'exciter l'ire gouailleuse de « L'Aurore » (de Paris) qui, le 15, imprimait :

« Bien entendu, le recteur ne crut pas un mot de cette histoire. Qui lui rappela (fâcheusement) certaine propagande hitlérienne du temps de l'occupation pour dissocier la Bretagne de la France, en utilisant à cet effet les illuminés autonomistes de *Breiz Atao*.

Les routiers allemands n'avaient pourtant guère plus de trente ans. Ils avaient donc appris le breton « après ».

Certains Allemands ignoraient-ils encore que, tout en entretenant le culte du gaélique, les Bretons parlent et pensent français ?

A. G. »

« Ils » ne changeront pas.

RENNES, 1^{er} MARS.

La seconde visite de M. Debré à Rennes s'est déroulée dans une atmosphère tendue et sous la protection d'un « impressionnant service d'ordre » (*Ouest-France*), bien inutile d'ailleurs puisque moins de 100 personnes stationnaient devant la Préfecture à l'arrivée du Premier Ministre. Les agriculteurs étaient absents. Le C. E. L. I. B. seul discuta avec M. Debré, dans une séance d'études qui « prit par instants l'allure d'un meeting, avec éclats de voix, murmures et protestations » (*La Croix*). M. Debré déchaina une véritable tempête lorsqu'il déclara que les Bretons avaient trop d'enfants : deux personnalités quittèrent ostensiblement la salle. A plusieurs reprises, M. Debré insista sur le caractère français de la Bretagne. « Il n'y a pas pour la France de politique bretonne », dit-il, « il y a une politique française en Bretagne », propos qui « atteignit l'auditoire en le blessant (J. Fontaine). « Au nom de la Bretagne tout entière, » M. l'Inspecteur général Ernst déclara, « qu'il y a incontestablement un problème breton ». M. Debré a quitté une ville hostile sous un ciel pluvieux. « Nous avons pu, » nous écrit un correspondant, « mesurer l'hostilité populaire, la conscience bretonne renaissante, et la sympathie qui ne nous était nullement ménagée, à nous que l'on appelait les autonomistes. » « Bilan positif pour le Mouvement breton. » Des tracts ont de nouveau été distribués, en particulier un appel du Comité Breton d'Action Intersyndicale, signé de Biget, Ch. Le Goarnic et A. Russon.

REPORTAGE-EXPRESS.

M. Jean Cau, de Carcassonne et de *L'Express*, est venu en Bretagne. Il y a vu des idiots de village, des saoulards édentés, des ivrognes que seuls leurs habits raides de crasse maintenaient debout. Il y a bu du vin aigre. Au fait, M. Jean Cau, qui produit le vin ? Et qui nous gouverne, nous les Bretons, depuis deux cents ans ?

EMBANNOU BIHAN...

- * Pour les Bretons qui visiteront la Flandre : FETE NATIONALE DU CHANT FLAMAND, le dimanche 3 juillet, au Palais des Sports, à Antwerpen (Anvers) ; Pèlerinage à la Tour de l'Yser, à Diksmuide (Dixmude), le dimanche 21 août. Les nationalistes bretons seront les bienvenus.
- * Vient de paraître : FORET ET CIVILISATION DANS L'OUEST AU XVIII^e SIECLE, de Michel DUVAL ; 300 pages avec illustrations et cartes. 13,50 NF - H. LEMÉE, 32, rue du Père-Bourdon, Rennes.
- * ON DEMANDE jeunes gens et jeunes filles pour vente de LIVRES BRETONS à l'occasion de fêtes, pardons, réunions, etc... Ecrire à R. HUON, 132, rue de Verdun, Brest Saint-Marc.
- * CHANTS POPULAIRES BRETONS RECUEILLIS PAR LE COLONEL BOURGEOIS, édités par ABOZEN ; il reste quelques exemplaires en vente à la Confrérie des Sonneurs de Paris, 3, rue Francis-Garnier, Paris (17^e) - C.C.P. 16.734-10 Paris. 11,00 NF.
- * L'œuvre de Tanguy MALMANCHE, LA VIE DE SALAUN QUI LS NOMMERAIENT LE FOU, est en vente au prix remarquablement bas de 2,00 NF l'exemplaire franco, à l'Entente Culturelle Bretonne, 3, rue Francis-Garnier, Paris (17^e) - C.C.P. 9792-77 Paris. Conditions spéciales pour vente par quantité.
- * KAIEROU AN EMSAVER YAOUANK a déjà fait paraître :
 - « L'action pour la langue bretonne pendant l'été 59 », 0,50 NF ;
 - « Le marché commun et la Bretagne », par Poupinot, 0,50 NF ;
 - « La Loire-Atlantique et la Bretagne », par B. Morin, 0,50 NF ;
 - « Le problème breton », par Gwenole Le Menn, 0,50 NF. — J.-Y. VEILLARD, 30, boulevard de la Liberté, Rennes.
- * La pièce de Jarl PRIEL, AR SPONTAILH, traduite en irlandais par Roisin Ní Sheagha, vient de tenir l'affiche à Dublin. La connaissez-vous ? 4,80 NF (sur Alfa) ou 3,50 NF + port, à P. BODENAN, Verger Saint-Yves, Kerfeunteun, Finistère - C.C.P. 212-23 Rennes.

Pour apprendre le breton

une seule adresse :

SKOL OBER

M. GOURLAOUEN
30, rue Victor-Hugo
DOUARNENEZ

SKOL OBER prépare aussi l'examen du *Trec'h Kentañ*
30 ans d'expérience
Cours gratuits

PRENIT LEVRIOU

Ar Bibl Brezhonek

UN DROIDIGEZH RIK
EN UR YEZH DISI
— Aviel Sant Mazhe, 4,50 LN
— Aviel Sant Mark, 4 LN
— Aviel Sant Yann, 4 LN
— Diskuliadur Sant Yann (an Apokalips), 3 LN
— Levr ar Furnez, 3 LN
— Kheleth, 2 LN
— Habakouk, Hobdia, Yoel, Yona, 3 LN

Nevez-embannet : AVIEL
SANT MARK, troidigezh
gant M. Klerg, notennoù
gant Maodez Glanndour. -
4 LN

Da vezañ embannet hepdale
AVIEL SANT LUKAS

Hor prizioù a zo franko
Goulenn hor levrioù digant :
Mlle ST GAL DE PONS
Louannec, par Perros-Gulrec
C. C. P. 519-40 Rennes

La Bretagne réelle

TRIBUNE LIBRE DU
MOUVEMENT BRETON
Provision : 10 NF
pour 10 numéros
Abonnement d'essai à
10 n^{os} : 5 NF
Jeunes : demi-tarif
La Bretagne Réelle
Merdrignac (C.-d.-N.)
C.C.P. 754-82 Rennes

3^e Edition

Abbé H. POISSON

HISTOIRE DE BRETAGNE

370 pages — 40 illustrations
12 + 1,35 NF
Abbé Poisson, 22, rue Brizeux
Rennes — C.C.P. 83-07 Rennes

LABOUR - (revue bimestrielle)
directeur : G. Toublanc

Stagadenn vrezhonek Labour
directeur : Alan Toravel

2, rue de la Herse, Saint-Malo

5,00 NF l'an
Etudiants 1/2 tarif

Compte bancaire : 56.412 J
CRÉDIT LYONNAIS : Agence AF 431